



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

COMMUNES MEMBRES

*Altorf
Avolsheim
Dachstein
Dinsheim/Bruche
Dorlisheim
Duppigheim
Duttlenheim
Ergersheim
Ernolsheim-Bruche
Gresswiller
Heiligenberg
Molsheim
Mutzig
Niederhaslach
Oberhaslach
Sultz-les-Bains
Still
Wolxheim*

NOS COMPÉTENCES

*Logement social
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement des
cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Système d'Information Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles
Transport à la demande
Aménagement numérique
Epicerie sociale*

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace
B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2 0 1 6



Accompagner les Communes, agir pour la qualité de vie.

Approuvé par délibération N° 17-92 du 12 octobre 2017

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE.....	1
1.1.	Informations générales du territoire.....	2
1.1.1.	Les chiffres-clés.....	2
1.1.2.	Les Communes membres.....	2
1.2.	Bref historique.....	3
1.2.1.	Les Communes.....	3
1.2.2.	Dates marquantes	3
1.3.	Fonctionnement/Organisation	4
1.3.1.	L'organe délibérant : le Conseil Communautaire	4
1.3.2.	L'organe exécutif	7
1.3.2.1.	<i>Le Président.....</i>	7
1.3.2.2.	<i>Les Vice-Présidents.....</i>	7
1.3.2.3.	<i>Le Bureau</i>	9
1.3.3.	Les instances collégiales	10
1.3.3.1.	<i>Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire.....</i>	10
1.3.3.2.	<i>La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.).....</i>	10
1.3.4.	Les comptes rendus	11
2.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS.....	12
2.1.	Les compétences actuelles.....	12
2.1.1.	Compétences obligatoires	12
2.1.2.	Compétences optionnelles	13
2.1.3.	Compétences facultatives.....	13
2.2.	Les moyens humains.....	14
2.2.1.	Les agents de la Communauté de Communes.....	14
2.2.1.1.	<i>Services Administratif et Technique.....</i>	14
2.2.1.2.	<i>Service des Piscines</i>	15
2.2.2.	Le personnel des organismes tiers	17
2.3.	Les moyens financiers.....	18
2.3.1.	Les masses financières.....	18
2.3.2.	Les écritures comptables réalisées en 2016	19
2.3.3.	Les marchés conclus en 2016 par la Communauté de Communes	19
2.3.4.	Les emprunts	22
2.3.5.	Les aides perçues.....	22
2.3.6.	Les subventions versées/participations.....	23
2.3.7.	Les garanties financières accordées	24
2.3.8.	Les admissions en non-valeur.....	24
2.3.9.	La taxe de séjour.....	25
2.3.10.	La fiscalité	27
2.4.	Les moyens matériels et immobiliers.....	29
2.4.1.	Le siège de la Communauté de Communes.....	29
2.4.2.	Les moyens matériels	30

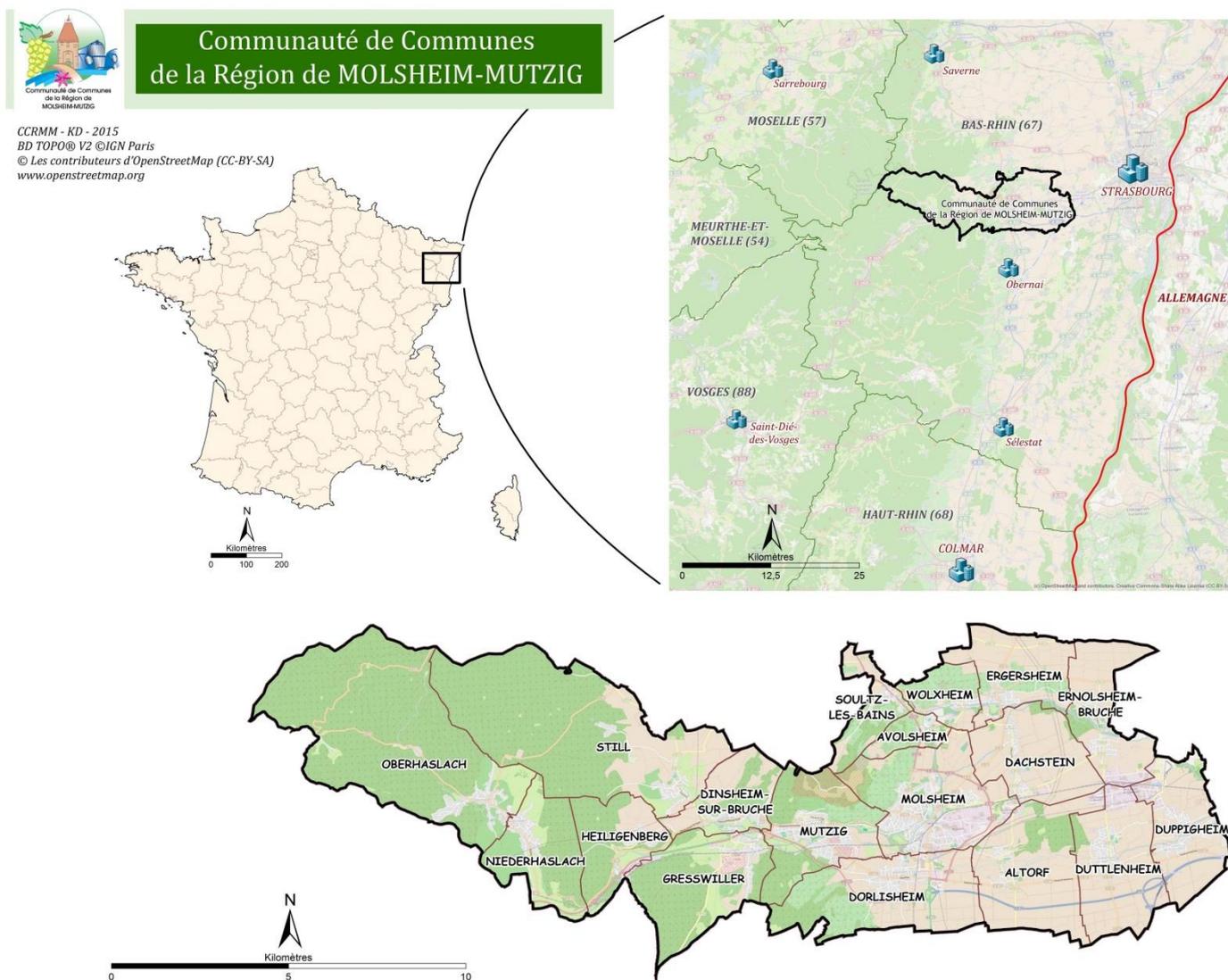
2.4.2.1.	Informatique	30
2.4.2.2.	Les véhicules.....	32

3.	ACTIONS ET RÉALISATIONS 2016	33
3.1.	Développement et Actions Économiques.....	33
3.1.1.	Zone d'activités « ECOPARC ».....	33
3.1.1.1.	Implantation de la société RAUGEL AGENCEMENT – cession du terrain d'assiette	33
3.1.1.2.	Cession foncière pour l'extension de la société DISTEL	33
3.1.1.3.	Implantation de la société HORNECKER & Fils – cession du terrain d'assiette	34
3.1.1.4.	Implantation d'un restaurant et d'une salle de sport – cession du terrain d'assiette.....	34
3.2.	Tourisme.....	35
3.2.1.	L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.....	35
3.2.2.	Développement touristique mutualisé.....	39
3.3.	Développement local, sports et loisirs	41
3.3.1.	Liaisons cyclables	41
3.3.1.1.	Liaison cyclable DANGOLSHEIM - SOULTZ-LES-BAINS - DAHLENHEIM	41
3.3.1.2.	Liaison cyclable GRESSWILLER-MUTZIG.....	41
3.3.2.	Les 4 piscines	41
3.3.2.1.	Le personnel.....	42
3.3.2.2.	Bilan de la fréquentation 2016	42
3.3.2.3.	Le Budget	44
3.3.3.	Travaux de réhabilitation de la piscine de plein-air de Molsheim.....	45
3.3.4.	Construction de la nouvelle piscine LE TRIANGLE à DACHSTEIN	46
3.4.	Epicerie Solidaire « Grain de Sel ».....	49
3.5.	Eau et Assainissement	54
3.5.1.	Commune d'Ergersheim	54
3.5.2.	Commune d'Ernolsheim-Bruche.....	55
3.5.3.	Commune d'Heiligenberg.....	55
3.5.4.	Commune de Dachstein	56
3.5.5.	Commune de Dinsheim-sur-Bruche	56
3.5.6.	Commune de Gresswiller.....	57
3.5.7.	Ville de Molsheim	57
3.5.8.	Commune de Still.....	57
3.5.9.	Commune de Wolxheim	58
3.5.10.	Divers	58
3.5.10.1.	Réalisation des annexes sanitaires « eau potable » et « assainissement » pour les Communes qui ont prescrit la révision de leur document d'urbanisme.....	58
3.5.10.2.	Station d'épuration de MOLSHEIM – Création d'un puits d'eau industrielle	59
3.5.10.3.	Unification de l'assainissement sur le territoire de la Petite Bruche.....	60
3.5.10.4.	Ville de MOLSHEIM – Délimitation du zonage d'assainissement collectif et non-collectif – Approbation de l'étude et mise à l'enquête publique	60
3.5.10.5.	Eau & Assainissement – Actes administratifs de constitution de servitudes foncières.....	61
3.5.10.6.	Eau Potable – Réservoir de HEILIGENBERG.....	61
3.6.	Aménagement des cours d'eau.....	62
3.6.1.	Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau.....	62
3.6.2.	Réalisation d'une étude hydraulique sur la Bruche.....	62
3.7.	Actions de communication	63
3.7.1.	La communication externe	63
3.7.1.1.	Le bulletin d'information.....	63
3.7.1.2.	Le site internet	64

	3.7.1.3.	<i>Le Vélo-Tour</i>	65
	3.7.1.4.	<i>Le Marathon du Vignoble d'Alsace</i>	68
3.7.2.		La communication interne.....	69
	3.7.2.1.	<i>Diffusion des comptes rendus</i>	69
	3.7.2.2.	<i>Extranet</i>	69
3.8.		R.A.M. : Relais des Assistantes Maternelles	70
	3.8.1.	L'accueil des jeunes enfants sur le territoire	70
	3.8.2.	Contacts en 2016	71
3.9.		Le Système d'Information Géographique	75
3.10.		Transport à la Demande : AUTO COM'	77
3.11.		Banque de matériel Intercommunale	79
3.12.		Aires d'accueil des gens du voyage de Molsheim & Mutzig	80
3.13.		Mutualisation	81
3.14.		Les partenaires institutionnels	82
	3.14.1.	Le Département du Bas-Rhin	82
	3.14.2.	L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	82
	3.14.3.	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)	82
	3.14.4.	La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin	82
	3.14.5.	Mutuelle Sociale Agricole (MSA)	82
	3.14.6.	La Préfecture du Bas-Rhin.....	82
	3.14.7.	L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME	83

1 - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 décembre 1997.



Elle rassemble 18 Communes regroupant 40.019 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

1.1.1. Les chiffres-clés

- ✓ Nombre de Communes membres : 18
- ✓ Population : 40.019
- ✓ Superficie : 160 km²
- ✓ Densité : 250 habitants/km²
- ✓ Altitude maximale : 964 mètres (OBERHASLACH)
- ✓ Altitude minimale : 153 mètres (DUPPIGHEIM)
- ✓ Budget Primitif 2016 : 47 311 077 €
(investissement + fonctionnement)
- ✓ Nombre de Conseillers Communautaires : 43 membres titulaires + 4 membres suppléants
- ✓ Nombre d'agents : 42,55 (en équivalent temps plein)

1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2016	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 286	3,21
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	744	1,86
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 832	4,58
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 410	3,52
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 565	6,41
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 588	3,97
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 873	7,18
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 289	3,22
ERNOLSHEIM-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 825	4,56
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 628	4,07
HEILIGENBERG	1 ^{er} JANVIER 2014	651	1,63
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 433	23,57
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 919	14,79
NIEDERHASLACH	1 ^{er} JANVIER 2014	1 419	3,55
OBERHASLACH	1 ^{er} JANVIER 2014	1 775	4,43
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	979	2,45
STILL	1 ^{er} MAI 2012	1 857	4,64
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	946	2,36
TOTAL		40 019	100

POPULATION "PERIMETRE EAU"¹

33 733

POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT"²

31 078

¹ : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlsheim, Ergersheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Sultz, Still et Wolxheim

² : Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlsheim, Ergersheim, Ernolsheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Sultz, Still et Wolxheim

1.2. BREF HISTORIQUE

1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
 - ↳ 1. *ALTORF*
 - ↳ 2. *DACHSTEIN*
 - ↳ 3. *DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
 - ↳ 4. *DORLSHEIM*
 - ↳ 5. *ERGERSHEIM*
 - ↳ 6. *ERNOLSHEIM-BRUCHE*
 - ↳ 7. *GRESSWILLER*
 - ↳ 8. *MOLSHEIM*
 - ↳ 9. *MUTZIG*
 - ↳ 10. *SOULTZ-LES-BAINS*
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM
- 1^{er} MAI 2012 : Adhésion de STILL
- 1^{er} JANVIER 2014 : Adhésion de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH

1.2.2. Dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS**

devient

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :
2 route Ecospace à MOLSHEIM.
- DÉCEMBRE 2015 : Installation du R.A.M. et d'une partie des services administratifs dans l'extension du siège.

1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION

1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire

Pour la première fois en mars 2014, les Conseillers Communautaires ont été élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales. Les Conseillers Communautaires composent l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

La représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire est établie selon la règle suivante :

- Moins de 1.000 hab. : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
- de 1.000 à 2.250 hab. : 2 délégués titulaires
- de 2.251 à 4.750 hab. : 3 délégués titulaires
- de 4.751 à 7.500 hab. : 5 délégués titulaires
- au-delà de 7.500 hab. : 8 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire est composé de **43 membres titulaires** et de 4 membres suppléants, soit 47 membres au total.



Le Conseil Communautaire s'est réuni **5** fois en 2016.

En 2016, **125 délibérations** ont été prises.

Les délégués communautaires :

ALTORF



Gérard ADOLPH



Monique ARNOLD

AVOLSHEIM



Françoise HAUSS



*Pascal GEHIN
Suppléant*

DACHSTEIN



Léon MOCKERS



Béatrice MUNCH

DINSHEIM-SUR-BRUCHE



Marie-Reine FISCHER



Claude ROUX

DORLSHEIM



Gilbert ROTH



Bernard CLAUSS



*Marie-Madeleine
IANTZEN*

DUPPIGHEIM



Adrien BERTHIER



Sylvie KREMER

DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH



*Florence
SPIELMANN*



Thomas SCHAEFFER

ERGERSHEIM



Maxime BRAND



Marianne WEHR

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Martin PACOU



Anita WEISHAAR

GRESSWILLER



Pierre THIELEN



Sandrine HIMBERT

HEILIGENBERG



Guy ERNST



Jean-Paul WITZ
Suppléant

MOLSHEIM



Laurent FURST



Jean SIMON



Chantal JEANPERT



Jean-Michel
WEBER



Renée SERRATS



Gilbert STECK



Danielle HUCK



Séverine MUNCH

MUTZIG



Jean-Luc
SCHICKELE



Anne
GROSJEAN



Jean-Paul
GALLOIS



Martine
BRECKLE



Raymond
BERNARD

NIEDERHASLACH



Prosper MORITZ



Danièle LUCAS

OBERHASLACH



Jean BIEHLER



Mireille RODRIGUEZ

SOULTZ-LES-BAINS



Charles BILGER



Danielle ZERR
Suppléante

STILL



Laurent HOCHART



Marie-Odile LIEN

WOLXHEIM



Adrien KIFFEL



Gérard PIERRON
Suppléant

1.3.2. L'organe exécutif

1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Communautaire a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



1^{er} Vice-Président, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, ET DE L'AMENAGEMENT DU NUMERIQUE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Aménagement numérique du territoire : Participation financière aux infrastructures et réseaux de communication à très haut débit.



2^{ème} Vice-Présidente, Madame **Marie-Reine FISCHER**, est déléguée pour remplir les fonctions relevant des **FINANCES, DU BUDGET, DU LOGEMENT ET DU TRANSPORT A LA DEMANDE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalité
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés
- Organisation, gestion et financement du transport à la demande.



3^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc RUCH**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



4^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc SCHICKELE**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU, DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES, DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ET DE L'EPICERIE SOCIALE**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables communautaires
- Gestion et suivi du Relais d'Assistants Maternelles
- Suivi et financement de l'épicerie sociale.



5^{ème} Vice-Président, Monsieur **Martin PACOU**, est délégué pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME**.

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme

Monsieur Martin PACOU est en outre chargé de la présidence de la Commission du Tourisme.



6^{ème} Vice-Président, Monsieur **Gérard ADOLPH**, est délégué pour remplir les fonctions relevant **de L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**.

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégalement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil Communautaire.

En 2016, le Bureau s'est réuni **16** fois.

1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Communautaire a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☞ **COMMISSION REUNIE**
- ☞ **COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT** présidée par M. Gérard ADOLPH
- ☞ **COMMISSION DU TOURISME** présidée par M. Martin PACOU

Au cours de l'année 2016 :

- la Commission Réunie s'est réunie **9** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **2** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **2** fois.

1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

a) Membres à voix délibérative :

- **Président** : Monsieur le Président d'office

- **Membres titulaires** : **Monsieur Jean-Luc RUCH**,
Maire de DUTTLENHEIM,
Monsieur Gérard ADOLPH,
Maire d'ALTORF,
Monsieur Léon MOCKERS,
Maire de DACHSTEIN,
Monsieur Adrien BERTHIER,
Maire de DUPPIGHEIM,
Monsieur Gilbert STECK,
Adjoint au Maire de MOLSHEIM,

- **Membres suppléants** : **Monsieur Thomas SCHAEFFER**,
Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM,
Madame Monique ARNOLD,
Adjointe au Maire d'ALTORF,
Monsieur Charles BILGER,
Adjoint au Maire de SOULTZ-les-BAINS
Madame Danièle LUCAS,
Adjointe au Maire de NIEDERHASLACH
Madame Danielle HUCK,
Conseillère Municipale de MOLSHEIM

b) Membres à voix consultatives :

- le comptable public de la Communauté de Communes
- un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

- un ou plusieurs membres du Service Technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels Services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

1.3.4. Les comptes rendus

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

2.1. LES COMPÉTENCES ACTUELLES

Les articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

2.1.1. Compétences obligatoires

- ⇒ Schéma de Cohérence Territoriale.
- ⇒ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.
- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises.
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme, par :
 - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - la participation financière au fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire,
 - l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG,
 - la création, la gestion et l'entretien d'aires de camping-cars.

- ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comme suit :
 - Aménagement du bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique de la Bruche et de la Mossig,
 - Entretien et aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - Défense contre les inondations,
 - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
 - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- ⇒ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- ⇒ Assainissement :
 - Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- ⇒ Eau :

Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

2.1.2. Compétences optionnelles

- ⇒ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.
- ⇒ Action sociale d'intérêt communautaire
 - Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale.
 - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles.
 - Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
- ⇒ Création et gestion de maisons de services au public.

2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables.
- ⇒ Installation, gestion et entretien de bornes de recharges pour véhicules électriques.
- ⇒ Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale.
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- ⇒ Organisation de service de transport à la demande par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin.
- ⇒ Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ Habilitation à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des communes non membres, selon les modalités de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.2. LES MOYENS HUMAINS

2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 décembre 2016

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Principal	Dominique BERNHART	Directeur Général des Services	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Principal	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Directrice Générale Adjointe des Services	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Territorial	Aurore SCHAFF	Agent de développement	100 %	Titulaire
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Christine BECHT	Responsable Communication	100 %	Titulaire
Rédacteur	Nathalie WILBERT	Assistante Finances et Marchés Publiques	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Joëlle SCHITTER	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel Mis à Disposition
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Emilie HUNTZICKER	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Titulaire
Ingénieur Principal	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Jean-Christophe RUEZ	Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables	100 %	Titulaire
Ingénieur Territorial	Kévin DABERT	Responsable Informatique et S.I.G.	100 %	Stagiaire
Educatrice de Jeunes Enfants principal	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants principal	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Relais Assistantes Maternelles	50 %	Titulaire à temps partiel

→ les stagiaires 2016

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
PRUNIERE Léa	Collège de Rosheim	Du 25/01/2016 au 30/01/2016	Administration Générale
WACH Aurore	Lycée Louis Marchal - Molsheim	Du 07/03/2016 au 11/03/2016	Administration Générale
DUBRULLE Sophie	Université de Besançon	Du 14/03/2016 au 15/07/2016	Communication - Marathon
SINDT Aurore	Université de Lorraine	Du 01/03/2016 au 31/08/2016	SIG
BLUMEREL Tania	Centre de formation Educateur de Jeunes Enfants - STRASBOURG	Du 09/05/2016 au 17/06/2016	Relais d'Assistants Maternelles
SCHNELL Anysia	Centre de formation Educateur de Jeunes Enfants - STRASBOURG	Du 09/05/2016 au 01/07/2016	Relais d'Assistants Maternelles
HACI Tolga	AFPA - Strasbourg	Du 04/04/2016 au 20/05/2016	SIG
LENTZ Léo	Lycée Paul Emile Victor - Obernai	Du 30/05/2016 au 05/07/2016	Piscines
PASSILY Agnès	Centre de formation Educateur de Jeunes Enfants - MULHOUSE	Du 13/06/2016 au 01/07/2016	Relais d'Assistants Maternelles
FERRY Quentin	Lycée Paul Emile Victor - Obernai	Du 19/09/2016 au 15/10/2016	Piscines
WILSON Victoria	Collège Henri Meck - Molsheim	Du 21/11/2016 au 23/11/2016	Administration Générale
WETLEY Eléonore	EDIAC Formation - Strasbourg	Du 24/10/2016 au 06/12/2016	Relais d'Assistants Maternelles

→ les effectifs des Services Administratif et Technique

Nombre total d'agents : 16 (13 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

Total en équivalent temps plein : 15 (13 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau).

2.2.1.2. Service des Piscines

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2 ^{ème} classe	Karine PRAET	Responsable des piscines	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Lionel KLEIN	Chef de bassin de la piscine de DUPPIGHEIM	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Stéphanie SCHAULI	Chef de bassin de la piscine de MUTZIG	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^{ère} classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Delphine HERRMANN	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Guillaume PASQUIERS	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Laurie LAPLACE	Maître Nageur Sauveteur	-	Congé parental
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Loïc SCHOTT	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur des Activités Physiques et Sportives	Quentin SCHAFFO	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Serge PFLUGER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Christophe SCHNITZLER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Grégory ZOUBICOU	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Damien MERCHER	Agent d'exploitation	100 %	Stagiaire
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Geoffrey LENTZ	Agent Technique	100 %	Non titulaire
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adeline NAGEL	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien	50 %	Titulaire – Mis à disposition

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2016

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Esther ESSIG	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Apprenti
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Marine MAISSE	Maître Nageur Sauveteur	25 %	Non titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Alexandre HELMER	Agent Technique	100 %	Non titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Camille DEGOUSEE	Agent d'Entretien	100 %	Non titulaire

→ les effectifs du Service des Piscines :

Nombre total d'agents : 29

Total en équivalent temps plein : 27.55

→ les emplois saisonniers du 1^{er} juin au 4 septembre 2016

FONCTION	JUIN	JUILLET	AOÛT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	4	7	7	18
Service Technique	1	2	2	5
Maître Nageur Sauveteur	8	10	10	28

2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

2.3. LES MOYENS FINANCIERS

2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ quatre Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau, un pour les Déchets Ménagers et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2016 de la Communauté de Communes :

COMPTE ADMINISTRATIF - 2016

RECAPITULATION GENERALE

VOCATIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
	RESULTATS	RESULTATS	
SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL	- 1 956 044,72	3 680 507,10	1 724 462,38
<i>Reste à réaliser</i>	- 2 449 819,11	-	- 2 449 819,11
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	- 728 779,67	-	- 728 779,67
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	- 655 928,82	2 783 047,74	2 127 118,92
<i>Reste à réaliser</i>	- 325 889,25	-	- 325 889,25
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU	- 428 623,33	503 806,98	75 183,65
<i>Reste à réaliser</i>	- 97 959,42	-	- 97 959,42
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	-	-	-
SOUS-TOTAL GENERAL	- 3 769 376,54	6 967 361,82	3 197 985,28
<i>Reste à réaliser</i>	- 2 873 667,78	-	- 2 873 667,78
TOTAL GENERAL + RAR	- 6 643 044,32	6 967 361,82	324 317,50

2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2016

BUDGETS	PAIEMENTS/ RECOUVREMENT		ANNULATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1764	434	42	13	2253
Assainissement	290	337	14	71	712
Eau	390	519	6	108	1023
Zones d'activités	15	9	0	1	25
Déchets Ménagers	14	14	0	0	28
TOTAL GENERAL	2473	1313	62	193	4041

Au total, ce sont ainsi **4.041 écritures comptables**, qui ont été passées en 2016.

2.3.3. Les marchés conclus en 2016 par la Communauté de Communes

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT -TRAVAUX

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE					
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE - MAITRISE ŒUVRE	05/07/16	AACG	68350	DIDENHEIM	1 000,00
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE - TRAVAUX PLATRERIE	24/08/16	CILIA	67390	MARCKOLSHEIM	4 980,00
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE - TRAVAUX PEINTURE	21/09/16	HITTIER PEINTURE	67120	MOLSHEIM	1 950,00
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE - TRAVAUX ELECTRICITE	24/08/16	ILLER ELECTRICITE	67120	DUPPIGHEIM	661,77
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE - VOLETS CLAPETS COUPE FEU	24/08/16	LOHNER MAINTENANCE	67350	NIEDERMODERN	3 476,56
MISE EN CONFORMITE SECURITE INCENDIE DU LOCAL ARCHIVE - PORTES	24/08/16	SCHALCK MENUISERIE	67590	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	1 163,00

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
MUTZIG ENTRETIEN DIGUE BRUCHE RUE DE L'ETANG	17/02/16	PARC DEPARTEMENTAL ERSTEIN	67151	ERSTEIN	15 626,00
Commune d'ERGENSHEIM Assainissement Général Renforcement des eaux usées de la rue Kleinfeld	06/04/16	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	48 375,20
Ville de MOLSHEIM A) Assainissement Général B) Alimentation en Eau Potable Extension rue Julien et rue de la légion Romaine	12/07/16	EUROVIA	67129	MOLSHEIM	73 567,00
WOLXHEIM REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR CHEMISAGE CONTINU RUE PRINCIPALE ENTRE LA RUE DE MOLSHEIM ET LA RUE DE LA FORGE	18/08/16	AXEO	67170	BRUMATH	55 588,00
STATION D'EPURATION DE MOLSHEIM Création d'un puits d'eau industrielle et transformation de l'ancien ouvrage	14/09/16	LUCIEN SPEYSER	67152	ERSTEIN	52 140,00

PISTE CYCLABLE DINSHEIM HEILIGENBERG Traitement de sol	27/09/16	EUROVIA	67129	MOLSHEIM	29 430,00
Construction d'une banque de matériel à Molsheim - Lot 1 Terrassement VRD	21/11/16	DENNI LEGOLL	67214	OBERNAI	47 193,00

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
Commune de DACHSTEIN Alimentation en Eau Potable Renforcement rue Principale entre la rue du Couvent et la rue du Viehweg	05/04/16	ROESSEL	67803	BISCHHEIM	152 050,00
COMMUNE DE STILL - AEP - Renforcement Grand Rue entre la rue de l'Evêque de Lichtenberg et la rue du Calvaire	04/05/16	SPEYSER LUCIEN	67150	GERSTHEIM	102 847,00
Commune de GRESSWILLER Alimentation en Eau Potable Renforcement rue des Rochers et rue des Acacias	25/05/16	MULLER TRAVAUX HYDRAULIQUES ALSACE	67880	KRAUTERGERSHEIM	148 365,00
Commune de HEILIGENBERG Assainissement Général Collecteur Intercommunal	25/05/16	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	167 929,00
PISTE CYCLABLE GRESSWILLER MUTZIG - TRAVAUX	30/05/16	EUROVIA	67129	MOLSHEIM	196 490,00
Commune d'ERGENSHEIM Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu entre la Watlach et la rue Kleinfeld	23/06/16	AXEO	67170	BRUMATH	233 307,00
Commune de WOLXHEIM Alimentation en Eau Potable Rue principale entre rue de Molsheim et rue de la Forge	13/07/16	EIFFAGE ROUTE NORD EST	67120	WOLXHEIM	126 482,25
PISTE CYCLABLE SOULTZ LES BAINS BIBLENHOF - LOT 2 REALISATION DE PASSERELLES	20/07/16	SAERT	67230	BENFELD	124 500,00
PISTE CYCLABLE SOULTZ LES BAINS BIBLENHOF - LOT 1 TERRASSEMENT VOIRIE	21/07/16	EUROVIA	67129	MOLSHEIM	129 763,70
MUTZIG Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu Rue du Mattfeld et rue du Hoffen	18/08/16	TELEREP ALSACE SASU	67800	BISCHHEIM	240 035,00
REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE A ERNOLSHEIM SUR BRUCHE RUE DE LA GARE ENTRE LE ROND POINT DE LA RD93 ET LA RUE DES AULNES - TRAVAUX	12/10/16	EUROVIA	67129	MOLSHEIM	114 557,50
Commune d'ERGENSHEIM Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu entre la Watlach et la rue Kleinfeld - AVENANT N°1	13/10/16	AXEO	67170	BRUMATH	16 619,00

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
AVENANTS A LA PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN					
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 1 - TERRASSEMENTS GENERAUX - AVENANT 1	12/07/16	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	- 6 245,15
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 8 - BASSINS INOX - AVENANT 1	12/07/16	BAUDIN CHATEAUNEUF	45110	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	- 1 122,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 10 - ELECTRICITE - AVENANT 1	12/07/16	LOEBER	67300	SCHILTIGHEIM	18 715,56
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 11 - PLOMBERIE SANITAIRE - AVENANT 1	12/07/16	TRAU	67118	GEISPOLSHHEIM	- 7 038,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 13 - TRAITEMENT D'EAU - OZONE - AVENANT 1	20/07/16	HERVE THERMIQUE	57070	METZ	3 205,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 21 - PEINTURE - AVENANT 1	13/07/16	PEINTURE HITTIER	67590	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	3 841,25
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 1 - TERRASSEMENTS GENERAUX - AVENANT 2	27/12/16	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	3 710,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 10 - ELECTRICITE - AVENANT 2	27/12/16	LOEBER	67300	SCHILTIGHEIM	854,94
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 11 - PLOMBERIE SANITAIRE - AVENANT 2	27/12/16	TRAU	67118	GEISPOLSHHEIM	2 155,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 12 - CHAUFFAGE VENTILATION TRAITEMENT D'AIR - AVENANT 1	27/12/16	LOHNER	67120	DUPPIGHEIM	1 901,74

PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 13 - TRAITEMENT D'EAU - OZONE - AVENANT 2	27/12/16	HERVE THERMIQUE	57070	METZ	17 932,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 23 - RESEAUX EXTERIEURS - AVENANT 1	27/12/16	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	18 088,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOT 25 - ESPACES VERTS - AVENANT 1	27/12/16	EST PAYSAGES D'ALSACE	67118	GEISPOLSCHEIM	5 798,55

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT - MARCHES DE FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
REPLACEMENT VITRAGES ISOLANTS PMUT	19/01/16	THIERRY SIEGLER	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	6 368,30

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
FOURNITURE ET POSE DE CONTROLES D'ACCES EXTERIEURS A LA PISCINE ACTIVEUM DE DACHSTEIN	06/09/16	BORNES ACCES	67210	ECKBOLSHEIM	25 697,20
ACQUISITION DE PORTIQUES DE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE	15/10/15	GERNER SIGNALISATION	67202	WOLFISHEIM	53 935,00

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
-------	----------------	---------------	-----------------	--------------------	------------

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
FOURNITURE ELECTRICITE - ACCORD CADRE ELECTRICITE 2E MARCHE SUBSEQUENT - LOT 1 ELECTRICITE	05/07/16	ES ENERGIES STRASBOURG	67000	STRASBOURG	365 635,00

MARCHES DE SERVICES

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT - MARCHES DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
PC GRESSWILLER MUTZIG MISSION SPS	07/03/16	ADC EST COORDINATION	67150	ERSTEIN	1 040,00
O20 MAINTENANCE ANNUELLE LOGICIEL SIG (ARGIS DESKTOP SERVER ARCOPOLE)	10/03/16	ESRI	92195	MEUDON	9 997,00
REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE A ERNOLSHEIM SUR BRUCHE RUE DE LA GARE ENTRE LE ROND POINT DE LA RD93 ET LA RUE DES AULNES - MAITRISE D'ŒUVRE	09/05/16	EMCH+BERGER	67800	HOENHEIM	6 000,00
PC SOULTZ BIBLENHOF - MISSION SPS	26/05/16	ADC EST COORDINATION	67150	ERSTEIN	1 800,00
DIGUE ENTRETIEN ANNUEL 2016 FAUCHAGE GYROBROYAGE	21/07/16	LEDERMANN	67880	KRAUTERGERSHEIM	10 578,00
DIGUES DE PROTECTION ETUDE PROTECTION BERGES MOLSHEIM	19/08/15	HYDRATEC	67000	STRASBOURG	11 600,00
SECURISATION DIGUES DE PROTECTION SUITE RESULTATS ETUDE HYDRAULIQUE PPRI	19/08/15	HYDRATEC	67000	STRASBOURG	12 400,00
REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE A ERNOLSHEIM SUR BRUCHE RUE DE LA GARE ENTRE LE ROND POINT DE LA RD93 ET LA RUE DES AULNES - MISSION SPS	28/08/16	ADC EST COORDINATION	67150	ERSTEIN	780,00
CONCEPTION REALISATION ET EDITION D'UN OUVRAGE RELATIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	29/07/16	ID EDITION	67210	BERNARDSWILLER	tarif unitaire par exemplaire et par reportage photo

TRANSPORT DES ELEVES	19/08/16	STRIEBIG	67120	MOLSHEIM	tarif unitaire par navette
ZA ACTIVEUM ENTRETIEN ESPACES VERTS	18/12/15	LEDERMANN	67880	KRAUTERGERSHEIM	8 670,00
PISTES CYCLABLES ENTRETIEN FAUCHAGE GYROBROYAGE	18/12/15	LEDERMANN	67880	KRAUTERGERSHEIM	9 648,00

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
DIGUES DE PROTECTION ZONES HABITEES ETUDE HYDRAULIQUE	06/04/16	HYDRATEC	67000	STRASBOURG	24 000,00
CONSTRUCTION D'UNE BANQUE DE MATERIEL - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	30/06/15	M ASSOCIES / CALLISTO INGENIERIE / FLUID IT	67120	ALTORF	25 000,00

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE CONSTRUCTION PISCINE ACTIVEUM	15/01/16	SMABTP	75739	PARIS	104 422,43

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville attributaire	Montant HT
-------	----------------	---------------	-----------------	--------------------	------------

Au total, ce sont **43 marchés et 14 avenants aux marchés** qui ont été réalisés en 2016.

2.3.4. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/16	remboursés en 2016	mandatés en 2016
BUDGET PRINCIPAL	-	-	-	-
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	5 198 920,05	138 144,32	389 786,49	15 464,63
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	5 867 119,34	1 376 232,62	397 522,88	52 226,34
BUDGET « EAU »	-	-	-	-
TOTAL	11 066 039,39	1 514 376,94	787 309,37	67 690,97

2.3.5. Les aides perçues

FONCTIONNEMENT

Département

- Transport à la demande 32.240,88 €
- Aménagement des cours d'eau 3.345,82 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels 8.740,05 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : Prime Épuration 108.692,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : Prime Épuration 42.474,00 €

C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 101.428,15 €

M.S.A.

- Fonctionnement R.A.M. 951,08 €

INVESTISSEMENT

Département

- Réalisation Piste Cyclable Ernolsheim-sur-Bruche RD 93	95.666,25 €
- Réalisation Piste Cyclable Molsheim Club Equestre	6.701,92 €
- Réalisation Piste Cyclable Altorf / Dachstein-Gare	20.404,38 €
- Jalonnement	1.443,20 €
- Extension Bâtiment CC – RAM - solde	41.492,56 €
- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM	418.844,18 €

C.A.F.

- Extension Bâtiment CC – RAM - solde	61.647,00 €
---------------------------------------	-------------

Etat

- Extension Bâtiment CC – RAM (D.E.T.R) - solde	71.376,00 €
- Réhabilitation de la Piscine de Plein-Air de Molsheim (D.E.T.R.)	49.500,00 €

Région - ADEME

- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM	55.642,51 €
--	-------------

Commune de Dorlisheim

- DO 2001	20.709,37 €
-----------	-------------

Commune d'Ergersheim

- Rue de l'Ecole	23.340,55 €
------------------	-------------

Commune d'Ernolsheim-Bruche

- Rue des Alouettes	8.150,00 €
---------------------	------------

Ville de Molsheim

- Rue Schaeffersteinweg	16.674,16 €
- Rue Julien	31.715,69 €

Ville de Mutzig

- Rue des Champs	3.800,95 €
- Rue Château et Rue Chassepot	7.161,92 €

Commune d'Avolsheim

- Rive gauche de la Bruche	8.683,60
----------------------------	----------

Commune d'Heiligenberg

- Rue des Champs	8.020,24€
------------------	-----------

SIBAR

- Dorlisheim DO 2001	20.709,37€
----------------------	------------

2.3.6. Les subventions versées / participations

- Pays Bruche Mossig Piemont	44.020,90 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (transition énergétique)	2.500,00 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière 2016)	15.000,00 €
- Mission Locale	34.816,53 €
- Office de Tourisme Intercommunal	250.000,00 €
- Office de Tourisme Intercommunal - complément	2.800,00 €
- S.Co.T	134.140,00 €
- Carte Culture	500,00 €
- Epicerie Sociale – CARITAS – Subvention de fonctionnement	40.019,00 €
- Mairie de Romanswiller	12.000,00 €
- Mairie de Wasselonne	12.000,00 €

Vélo-tour 2016 :

	3.200,00 €
- Pétanque-Club de Mutzig	600,00 €
- Association PINGOUIN PROD à Molsheim	600,00 €
- La concorde	600,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture	600,00 €

- Club de Judo-Jujitsu de Duppigheim 200,00 €
- Association de Don du Sang Dorlisheim 200,00 €
- Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs à Ernolsheim-Bruche 200,00 €
- HENG Jean-Pierre 200,00 €

2.3.7. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/16 419.233,87 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/16 194.626,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/16 93.109,04 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/16 227.991,39 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectifs dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/16 198.102,02 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/16 243.222,86 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/16 348.160,69 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/16 48.335,32 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à MOLSHEIM, 3 place du Marché	Dettes en capital au 31/12/16 36.685,66 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à GRESSWILLER, rue du Général de Gaulle	Dettes en capital au 31/12/16 211.395,75 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à DUPPIGHEIM, rue de la Chapelle	Dettes en capital au 31/12/16 311.293,95 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à AVOLSHEIM, 8 rue Saint-Materne et place de l'Ecole	Dettes en capital au 31/12/16 431.078,57 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie	Dettes en capital au 31/12/16 347.633,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie	Dettes en capital au 31/12/16 187.187,00 €

2.3.8. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non-valeur en 2016, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **0,00 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **0,00 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

2.3.9. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

Catégories d'hébergement	Tarif de la CC
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,30 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2015 ENCAISSEE EN 2016

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT CC
HOTEL	DIANA CHAMBRE HOTEL RESTAURANT - MOLSHEIM	26 413,50 €
	CHAMBRE HOTEL DU CENTRE - MOLSHEIM	4 497,00 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL - MOLSHEIM	15 132,75 €
	BEST WESTERN HOTEL LE RHENAN - DORLISHEIM	9 615,00 €
	HOSTELLERIE PETIT DRAGON - MUTZIG	710,11 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL - DORLISHEIM	25,50 €
	LES PORTES D'ALSACE - MUTZIG	12 067,50 €
	L'OURS DE MUTZIG - MUTZIG	5 886,00 €
	HOTEL LE DORMEUR - DORLISHEIM	1 135,80 €
	HOTEL - OBERHASLACH	2 851,80 €
	Sous-total	78 334,96 €
CAMPING	ALSACE CAMPING - GRESSWILLER	364,00 €
	CAMPING DU LUTTENBACH - OBERHASLACH	771,20 €
	CAMPING DE STILL	32,20 €
	ASSOCIATION ERMITAGE ST FLORENT - OBERHASLACH	60,40 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM - MOLSHEIM	4 696,40 €
	Sous-total	5 924,20 €
MEUBLE DE TOURISME	BIRGEL Gilbert - DINSHEIM SUR BRUCHE	32,12 €
	BLEGER - DUTTLENHEIM	42,60 €
	DURNER Marc - DINSHEIM	15,00 €
	EBEL - OBERHASLACH	74,10 €
	EBEN Gabrielle - MUTZIG	37,50 €
	FERNANDES - MUTZIG	4,50 €
	FELIX - SOULTZ	51,60 €
	FRISON Sylvie - MUTZIG	22,20 €
	GROSOS - MOLSHEIM	237,00 €
	GRUBER - OBERHASLACH	20,40 €
	GUYOT Gilbert - MUTZIG	184,95 €
	HOFF Jean-Pierre - AVOLSHEIM	56,70 €
	KAYSER - DINSHEIM	46,20 €
	LE GRAND - OBERHASLACH	33,60 €
	MEYER Bernard - GRESSWILLER	20,25 €
	MULLER Pierre n° 1 - SOULTZ LES BAINS	39,60 €
	MULLER Pierre n° 2 - SOULTZ LES BAINS	57,60 €
	NUSS Patrick - HEILIGENBERG	16,20 €
	NOESINGER Guido - MUTZIG	262,50 €
	RESSE Laurent - DACHSTEIN	146,70 €
	SCHUTTERLE - MUTZIG	105,75 €
	SHELL Marie-Michèle - GRESSWILLER	18,00 €
	STILL - DINSHEIM SUR BRUCHE	222,00 €
	STONA - ERNOLSHEIM	105,00 €
	THOMAS Monique - MOLSHEIM	71,40 €
	WINTERHALTER Joseph - MUTZIG	75,30 €
	Sous-total	1 998,77 €
GITES RURAUX	BOEHLER Dominique - WOLXHEIM	240,77 €
	DISCHLER Nathalie - WOLXHEIM	117,00 €
	ECKEL - OBERHASLACH	178,80 €
	FIXARY - DORLISHEIM	191,25 €
	KOESTEL CHRISTELLE - ERGERSHEIM	330,00 €
	DIETZ Annette - DINSHEIM SUR BRUCHE	187,80 €
	GAESSLER - OBERHASLACH	230,25 €
	GROSS Joseph - WOLXHEIM	189,00 €

	GREMMEL - ALTORF	308,40 €
	HERZOG Monique - WOLXHEIM	109,20 €
	HUGUES Laurent - SOULTZ	40,20 €
	MATHALIN - SOULTZ LES BAINS	1 597,50 €
	MENIELLE - OBERHASLACH	13,50 €
	MULLER Francis - MOLSHEIM	367,80 €
	PREISMANN - HEILIGENBERG	108,60 €
	SANCHEZ Jean - WOLXHEIM	190,20 €
	SCHARSCH Joseph "gite le muscat" - WOLXHEIM	116,40 €
	SCHELL Bernard - GRESSWILLER	121,80 €
	SCHWEBEL - NIEDERHASLACH	142,50 €
	STIERLIN Chantal - AVOLSHEIM	157,50 €
	THIRY - DINSHEIM	135,60 €
	VAUBOURG Corinne - DUPPIGHEIM	21,60 €
	Sous-total	5 095,67 €
CHAMBRES D'HOTES	BERNARD Christine - DORLISHEIM	28,20 €
	André BIEHLER - OBERHASLACH	242,10 €
	BLUMSTEIN - OBER	28,50 €
	BRISEUL Sylvie - DUPPIGHEIM	113,97 €
	CHARTIER / WEBER - OBERHASLACH	136,50 €
	HAAG - OBERHASLACH	39,90 €
	HUBNER - OBERHASLACH	12,30 €
	JACQUOT Catherine- ERNOLSHEIM BRUCHE	170,20 €
	EHLIG Nathalie - ERNOLSHEIM BRUCHE	669,30 €
	VETTER Marie-Jo - DORLISHEIM	73,50 €
	SCHAEFFER Marc - ALTORF	9,30 €
	SCHAEFFER Jean-Jacques - DUPPIGHEIM	263,10 €
	Sous-total	1 786,87 €
	BAYARD - CENTRE SPORTIF - MOLSHEIM	15,90 €
TOTAL MONTANT CC MANDATER		93 156,37 €

2.3.10. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

Evolution des taux :

LIBELLE	TAUX						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part add)*	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	0,00%

* Taux relais votés pour 2010

* *Taux de référence 2010

Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2016 :

TAXES	BASES PREV.	TAUX 2016	PRODUIT 2016
T.H.	47 675 258	3,84%	1 830 728
F.B.	55 332 162	1,87%	1 034 712
F.N.B.	1 042 964	6,75%	70 399
C.F.E.	26 769 335	2,89%	773 633
FISCALITE ADDITIONNELLE			3 709 471
F.P.Z.	2 910 195	19,53%	568 361
TOTAL RESSOURCES FISCALES			4 277 832
TASCOM			37 714
ALLOCATION COMPENS.			31 444
C.V.A.E			1 282 661
DOTATION COMPENSATION SUPP TP			98 578
VERSEMENT GIR			47 560
PRODUIT FISCAL TOTAL 2016			5 775 789
Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC)			- 417 693

2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratif et Technique sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM, **le 24 janvier 2005**.

Le Relais d'Assistantes Maternelles, fonctionnant depuis le 1^{er} septembre 2009, connaît une hausse continue de sa fréquentation. Aussi un bâtiment dédié au R.A.M., fonctionnel et plus spacieux s'avèrerait donc indispensable au bon fonctionnement de la structure.

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir une bande de terrain de 14,89 ares, contigüe à l'emprise foncière du siège de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a opté pour une extension en rez-de-chaussée plutôt qu'en étage, le Relais d'Assistantes Maternelles accueillant un nombreux public dont des enfants.

Le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment abrite, depuis le mois de décembre 2015, le R.A.M., le 1^{er} étage, des bureaux administratifs et le sous-sol, depuis fin 2016, les archives de la Collectivité.

Le siège de la Communauté de Communes est désormais composé de :

➤ au sous-sol

- un garage de 7 box
- des archives
- des locaux techniques

➤ au rez-de-chaussée

- 1 entrée
- 3 bureaux loués au S.D.E.A. (2 bureaux supplémentaires à disposition depuis décembre 2015, libérés par les responsables du R.A.M. suite au déménagement dans les nouveaux locaux)
- la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur
- des sanitaires
- un lieu de stockage
- une douche avec lavabo

➤ rez-de-chaussée / Nouveau bâtiment du R.A.M.

- Local de rangement pour poussettes
- Hall d'entrée avec jeux et coin salle d'attente
- 3 bureaux
- Des sanitaires pour adultes et enfants
- 1 salle d'animations
- 1 salle de sieste
- 1 salle d'activité manuelle
- 1 cuisine
- 1 local technique

➤ au 1^{er} étage

- 20 bureaux destinés aux personnels administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
- 2 petites salles de réunion
- 1 cuisine

- 1 espace reprographie
- des sanitaires.

2.4.2. Les moyens matériels

2.4.2.1. Informatique

➤ Réseaux informatiques

La Communauté de Communes est équipée de réseaux et matériels informatiques développés en cohérence avec ses besoins et ses usages courants des applications informatiques. Le système actuel est en place depuis 2012 et permet de développer de manière stable et pérenne des solutions logicielles évoluées (SIG intercommunal, comptabilité, paie et ressources humaines).

Elle dispose d'un réseau local LAN performant de 1 Gbit/s qui s'est étendu en 2015 avec l'extension du bâtiment (installation du Relais Assistantes Maternelles au rez-de-chaussée et nouveaux bureaux à l'étage).

La structure est équipée d'un serveur ESX comptant 4 machines virtuelles (Fichiers, Applications, Exchange et SIG) fonctionnant sous Windows Server 2008 R2 et Windows Server 2003, la virtualisation est administrée via VMware, permettant une grande souplesse d'administration des performances et des capacités de stockage. Un serveur physique de Backup est également installé en tant que contrôleur de domaine et utilisé pour administrer les sauvegardes et la sécurité du réseau (Antivirus).

La piscine de Mutzig est également équipée d'un serveur physique Hewlett Packard permettant le partage de fichiers et la gestion des droits et accès (droits NTFS, DHCP, etc.).

En outre, une réflexion a été entamée en 2016 concernant l'ouverture prochaine de la piscine intercommunale à Dachstein. L'objet de cette réflexion porte sur l'interconnexion de ce site à la Communauté de Communes qui devra être effective début 2017.

➤ Postes informatiques

En 2016, sont recensés 23 postes informatiques au siège, 3 postes à la piscine de Mutzig et 2 postes à la piscine de Duppigheim, implémentant tous un système d'exploitation Windows (Windows XP ou Windows Seven 32 et 64 bits).

Une station de travail a été acquise dans le cadre du stage SIG qui s'est déroulé de début Février à fin Août.

➤ Connexion à internet

En 2016, la connexion à internet se fait via une connexion SDSL 4 Méga garantie 1 Méga.

Face à la saturation de ce lien, l'abonnement internet a été upgradé en décembre 2016. L'opportunité de mutualiser la connexion internet avec les services de la Ville de Molsheim s'est présentée. En effet, en 2015 la Ville a raccordé tous ses sites en fibre optique. Ce réseau fibré appartenant à la Ville a également relié la Communauté de Communes car elle héberge un système de vidéosurveillance pour la Ville. Profitant de ce déploiement, il a ainsi été possible de mutualiser la connexion internet et la décision a été prise par le Conseil Communautaire de souscrire un abonnement internet 100 Mo avec la

Ville de Molsheim, la Communauté de Communes devenant ainsi « client » de la Ville qui devient alors « opérateur ».

Cette décision permet dès lors à la Communauté de Communes de profiter d'une connexion 50 Mo fibre optique, symétrique en upload et download.

Les piscines couvertes de Mutzig et Duppigheim sont quant à elle connectées à internet par un abonnement ADSL 8 Mo. La piscine de Mutzig offrant également un service de Wi-Fi public gratuit, via une impression de tickets à la caisse.

➤ Sécurité

Les réseaux locaux du siège de la Communauté de Communes et de la piscine de Mutzig sont chacun sécurisés par un firewall Arkoon. Le site distant de la piscine de Mutzig est raccordé au réseau de la Communauté de Communes par le biais d'un tunnel VPN permanent entre ces deux firewalls. Il permet la connexion au serveur de messagerie et au serveur de fichiers, facilitant ainsi les échanges entre les deux sites.

Le système de sauvegarde quotidienne sur bandes reste identique en 2016 et assure la conservation des données qui pourraient être accidentellement perdues (mauvaise manipulation, virus, crash matériel).

Pour sécuriser son réseau, la Communauté de Communes est également équipée d'un antivirus client-serveur sous maintenance. Les 36 licences ESET Endpoint Antivirus (pour clients et serveurs) ont été renouvelées en 2016 pour le Siège et la piscine de Mutzig.

Enfin, la Communauté de Communes est équipée de 2 onduleurs en réseau afin de parer tout problème électrique. L'un étant utilisé pour le raccordement des serveurs informatiques, l'autre permet de sécuriser un grand nombre de prises électriques dans tout le bâtiment.

➤ Impressions

Pour ses impressions et numérisations, la Communauté de Communes est équipée d'un copieur-fax multifonction A3 renouvelé en 2013 et sous contrat de maintenance. Ce matériel ayant subi de forts dommages suite à l'incendie de mai 2015, il a dû être remplacé par un équipement neuf. Les termes du contrat sont restés inchangés. Il est accompagné d'une imprimante-scanner A4 couleur qui offre un second point pour scanner et imprimer, accompagnant la dématérialisation au sein de la Communauté de Communes. On recense également de 2 imprimantes couleurs et noir et blanc connectés en USB et en monoposte.

Pour ses Services Techniques, la Communauté de Communes est équipée d'un traceur de plan A0 acquis en 2014. Ce matériel est mis à disposition des Communes membres pour l'impression de plans en grand format.

Dans le cadre de l'installation du Relais Assistantes Maternelles dans ses nouveaux locaux, un copieur-multifonction A4 couleur avait également été acquis fin 2015.

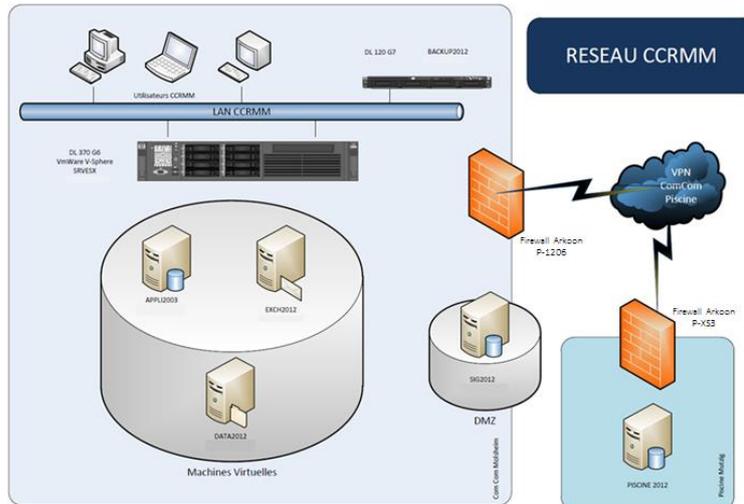
Les piscines sont chacune équipées d'un copieur-fax multifonction A4 couleur. A Mutzig, la piscine dispose en outre d'une imprimante-scanner A4 couleur à la caisse. Tous sont installés en réseau.

➤ Serveur téléphonique

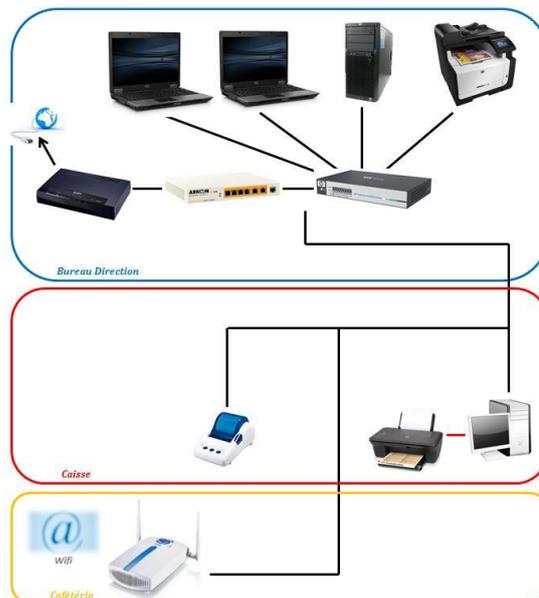
L'autocommutateur ou PABx avait été remplacé en 2015, il permet à la Communauté de Communes de faire évoluer son système vers la Voix sur IP (téléphonie par internet), mise en place prévue pour 2017.

La piscine de Mutzig dispose également d'un PABx pour la gestion de son parc de téléphones fixes.

➤ Schéma fonctionnel du système informatique au siège de la Communauté de Communes



➤ Schéma fonctionnel du système informatique de la Piscine de Mutzig



2.4.2.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de quatre véhicules de service. Trois véhicules (Renault Kangoo, Renault Clio et Citroën Berlingo) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

3 - ACTIONS ET RÉALISATIONS

2016

3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

3.1.1. Zone d'activités « ECOPARC »

3.1.1.1. Implantation de la société RAUGEL AGENCEMENT – cession du terrain d'assiette

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 78,03 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Agencement et mobilier design

Cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la société RAUGEL AGENCEMENT.

<http://www.raugel-agencement.fr/>



3.1.1.2. Cession foncière pour l'extension de la société DISTEL

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 15,65 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Spécialiste des accès en hauteur

Cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la société DISTEL.

<http://www.distel.fr/>



3.1.1.3. *Implantation de la société Hornecker & Fils – cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 23,42 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Travaux d'installation d'eau et de gaz

Cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la société Hornecker & Fils.



3.1.1.4. *Implantation d'un restaurant et d'une salle de sport – cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 28,32 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Restaurant et salle de sport

Le nouveau bâtiment, situé en face du Centre de Secours route Ecospace à Molsheim, abritera, d'ici septembre 2017, un restaurant et une salle de sport, deux services qui faisaient défaut pour une zone d'activités de la taille d'ECOPARC.

Le restaurant aura principalement pour objectif de proposer une offre de restauration à l'heure du déjeuner aux salariés de la zone d'activités. La salle de sport, « Fitness Club Concept », proposera, quant à elle, une ouverture 7 jours sur 7 de 6h à 22h. Certaines plages horaires seront en libre-service, avec badge d'accès. La salle disposera, entre autre, d'un espace cross-training, biking, cardio-training, musculation et de cours collectif avec coach ou en vidéo sur les plages en libre-service.

www.fitness-club-concept.fr/clubs/molsheim



3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de Molsheim-Mutzig est chargé par la Communauté de Communes du développement touristique d'un territoire composé de 18 communes.



Office de Tourisme
de la Région de
Molsheim-Mutzig

Il assure les missions suivantes :

- l'accueil et l'information touristique
- la promotion et la communication
- l'organisation d'animations et d'événementiels à destination des visiteurs et des locaux
- la commercialisation de services touristiques.

Il assure l'accueil des visiteurs dans son bureau situé dans la ville de Molsheim.

L'Office de Tourisme a été certifié Qualité Tourisme en 2011. Délivrée pour une durée de 3 ans, cette marque concerne l'ensemble des services de l'Office de Tourisme : l'accueil des visiteurs, les relations avec les socioprofessionnels et les collectivités, la boutique, l'organisation d'événements, la promotion, les éditions. Renouvelée une première fois en 2014, elle le sera à nouveau au cours du printemps 2017.

Notre Office, c'est aussi un Office de Tourisme classé Catégorie I par arrêté préfectoral le 9 Août 2016. Délivrée par l'État pour une durée de 5 ans, cette reconnaissance est un gage de qualité et de services rendus. Elle récompense les différentes actions menées par l'équipe de l'Office de Tourisme en termes d'accueil, de promotion et communication.

A) Le fonctionnement de l'Office de Tourisme :

L'Office de Tourisme est administré par un Conseil d'Administration composé de 18 personnes (6 élus, 6 socioprofessionnels, 6 membres issus du monde associatif). Les différents secteurs de l'activité touristique du territoire y sont représentés.

L'effectif du personnel est de 5 salariés dont 4 sont trilingues auquel il faut ajouter 7 guides vacataires. L'Office de Tourisme est ouvert au minimum 321 jours par an et adapte ses horaires d'ouverture au public en fonction des saisons.



B) Le bilan touristique 2016 :

A l'instar du bilan national, la saison touristique sur notre territoire aura elle aussi enregistré une diminution de fréquentation mais peut malgré tout être qualifiée de satisfaisante.

1. Accueillir et Informer

L'accueil au sein de l'Office de tourisme s'entend sous toutes ses formes : accueil physique, accueil téléphonique et accueil numérique (via le site web ou le courriel).

En 2016, 19.686 personnes ont franchi la porte de l'Office de Tourisme. Nous enregistrons une baisse de fréquentation de 4,92 %.

Il est à noter que la clientèle française est en augmentation par rapport aux années précédentes. Concernant la répartition des personnes accueillies, le top 5 des départements dont les visiteurs ont été les plus nombreux à venir à l'Office se présente comme suit :

57 - Moselle

59 - Nord

75 - Paris

54 - Meurthe-et-Moselle

Haut-Rhin

Quant à la clientèle étrangère, les Allemands sont les plus représentés suivis des Belges et des Néerlandais. Les Danois reviennent sur notre territoire après quelques années d'absence.

9.775 demandes de renseignements ont été traitées. Elles sont principalement formulées à l'accueil puis au téléphone puis via les outils numériques (courriel et e-formulaire). En front office, les demandes des visiteurs se classent comme suit : patrimoine - activités de plein air (randonnées, vélos) - caves viticoles.

2. Communiquer

La communication s'appuie sur différents outils : la publicité, la vente, le marketing, les éditions et Internet, le tout permettant d'accroître la notoriété de notre territoire.

Les éditions

A l'heure du numérique, l'édition de supports papier reste malgré tout indispensable notamment pendant le séjour. Les dépliants présentent aux visiteurs nos atouts touristiques et leur permettent d'organiser leur séjour sur place. Ces documents sont également mis à disposition de nos prestataires et partenaires.

Les réalisations 2016 :

- Guide des hébergements	1.200 ex
- Guide des restaurants	700 ex
- Guide Oenotourisme et Terroirs	1.000 ex
- Guide découverte	1.000 ex
- Carnet de randonnées pédestres	1.000 ex
- Carnet de balades à vélo	2.500 ex
- Calendrier des manifestations été	500 ex
- Brochure Activités de l'été	1.000 ex
- Carte "Familles"	500 ex
- Plaquette Programmes Eté	18.000 ex
- Programme Détours religieux	3.500 ex
- Programme Hommage aux Bugatti	8.050 ex

- Circuit de ville de Molsheim en danois 1.000 ex
- Circuit de ville de Molsheim en italien 500 ex

Le site Internet

Il est le premier média dans le tourisme : 80% des Français préparent leurs vacances et/ou leurs week-ends sur internet.

71.120 internautes ont visité le site de l'Office de Tourisme. Les trois items les plus consultés en fonction de la version linguistique de notre site sont :

- pour les francophones : Se divertir/agenda - Restaurants - Loisirs/Randonnées
- pour les germanophones : Les grands événements

Viticulteurs - Légende Bugatti

- pour les anglophones : Meublés - Viticulteurs - Découvrir/Voir

Nous enregistrons une baisse de consultation par rapport à 2015 qui s'explique par le fait que notre site n'était pas un site en Responsive Design. L'Office de Tourisme a travaillé quelques mois avec le webmaster sur l'adaptation du site. La version Responsive a été mise en ligne pour les trois langues le 20 décembre 2016 offrant ainsi une navigation optimale du site quel que soit le support utilisé (tablette, smartphone...) et un design plus attractif.

Réseaux sociaux

Facebook

La page de l'Office de Tourisme permet de communiquer sur les animations, les activités ou les actualités. Des publications y sont postées régulièrement.

Quelques chiffres :

- nous avons eu 307 nouveaux "abonnés" en 2016. Ce sont les personnes qui aiment notre page et qui suivent nos actualités ce qui nous fait 1.301 abonnés au 31 décembre
- au cours de l'année 2016, nos publications (nos articles, nos photos, nos événements) ont atteint 236.886 personnes en tout
- notre meilleure publication (celle qui a été la plus appréciée) était une vidéo sur le canoë-kayak qui a été affichée chez 7.222 personnes.

Twitter

Il s'agit d'un outil web qui permet à un utilisateur d'envoyer gratuitement de brefs messages :

- L'Office de Tourisme a posté 544 tweets
- nos publications ont été vues par 202.522 personnes
- 2.661 personnes ont visité notre profil

Relations avec les partenaires

En 2016, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions favorisant une relation de proximité avec ses partenaires :

- envoi mensuel d'une newsletter
- édition d'un bulletin de liaison touristique (1 par semestre)
- visite chez les prestataires par le personnel de l'Office de Tourisme
- accompagnement des partenaires à l'évolution de l'e-tourisme (ateliers numériques)
- accompagnement des partenaires dans la réalisation de projet (ex : circuit de Wolxheim).

3. Promouvoir

Les actions de promotions ont comme but de faire connaître notre destination et d'y attirer des visiteurs.

En partenariat avec l'Office de Tourisme de la Suisse d'Alsace à Wangenbourg, nous avons été présents au Salon du Randonneur qui s'est tenu à Lyon du 18 au 20 mars 2016.

Notre Office de Tourisme a également été présent avec les Offices de Tourisme de Rosheim, Obernai et Barr dans les vitrines de l'Office de Tourisme de Strasbourg afin de promouvoir les déplacements en TER vers nos cités viticoles.

4. Commercialiser

L'Office de Tourisme est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques : hébergements, séjours packagés, sites, objets, billetteries, guidages groupes.

Concernant les séjours, afin d'améliorer leur visibilité et leur réservation sur notre site internet, il est devenu impératif de pourvoir à l'amélioration et à la réorganisation du service de vente en ligne. Même si en 2016, a été créé un nouveau séjour "*Sur les pas de Bacchus*" en partenariat avec les Offices de Tourisme de Wasselonne-Wangenbourg et de Marlenheim, la vente des offres packagées peine à décoller car pas assez lisible.

46 guidages groupes ont été organisés par l'Office de Tourisme en 2016 ce qui représente une augmentation de 53% par rapport à 2015. Le nombre de participants s'évalue entre 1.150 et 1.350 personnes.

Les groupes venaient majoritairement d'Alsace mais ont également été accueillis des groupes venant des départements 41 - 77 et d'Allemagne.

La Chartreuse de Molsheim a été le site qui a fait l'objet du plus grand nombre de demandes de visites guidées de la part des groupes.

La boutique de l'Office de Tourisme propose à la vente des articles Bugatti, des objets souvenirs Alsace, des cartes postales, des autocollants. 1.827 articles ont été achetés.

L'Office de Tourisme a procédé à la billetterie pour une vingtaine d'organisateur de manifestations. En tout, ce sont 2.527 billets qui ont été vendus par le personnel d'accueil.

5. Animer

L'Office de Tourisme apporte son soutien aux animations et activités organisées sur son territoire en :

- éditant deux calendriers des animations (été et Noël)
- envoyant en juillet et août un programme hebdomadaire numérique aux partenaires
- assurant la promotion des animations via son site internet et selon l'importance de la manifestation sur Facebook.

L'Office de Tourisme propose diverses activités estivales tant bien à l'attention des touristes que des locaux : randonnées pédestres et à vélo accompagnées, visites commentées des édifices religieux de plusieurs localités de la Communauté de Communes, sorties canoë-kayak.

- Il est également à l'initiative de deux événementiels créés en 2015 et réédités en 2016 :
- Détours religieux : alliant découverte du patrimoine d'une commune et de son édifice religieux suivi d'un concert
 - Hommage aux Bugatti : animation proposée dans le cadre du Festival Bugatti.

6. Développement touristique

L'Office de Tourisme élabore tous les ans un programme d'actions touristiques pour développer l'attractivité de la Région de Molsheim-Mutzig.

En 2016, l'action majeure a porté sur l'implantation de panneaux dans chaque commune pour une meilleure visibilité de notre patrimoine. En effet, afin de mieux répartir le flux des visiteurs et leur permettre de trouver un maximum d'informations sur place, des panneaux touristiques ont été créés et installés dans chaque localité de la Communauté de Communes, au niveau d'un important lieu de passage. Une face du panneau met en valeur le patrimoine, l'autre est consacrée aux activités de plein air.



3.2.2. Développement touristique mutualisé



Pour une meilleure visibilité du territoire touristique, les quatre Communautés de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, des Coteaux de la Mossig, de la Porte du

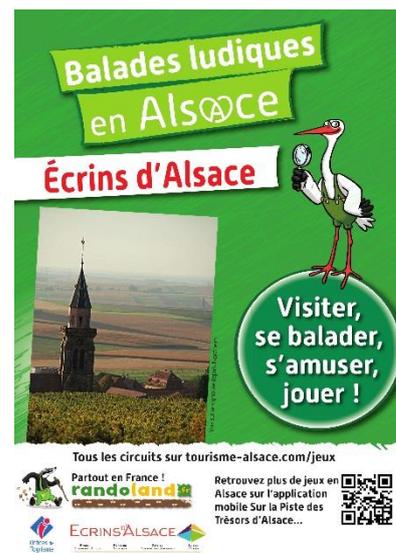
Vignoble et du Pays de Marmoutier-Sommerau ont décidé fin 2014 de réaliser ensemble des actions communes dans le domaine touristique, sous l'identité « Ecrins d'Alsace ».

Communication

Durant l'année 2016, plusieurs documents de communication ont été élaborés, notamment un calendrier commun recensant les manifestations organisées de mi-mai à mi-septembre ainsi qu'une carte touristique, aux couleurs d'Ecrins d'Alsace.



Par ailleurs, afin d'inviter les familles à sillonner le territoire, un jeu de piste a été élaboré par la société **Randoland**. Composé de plusieurs énigmes à résoudre, ce jeu permet de découvrir les quatre communes de Marmoutier, Nordheim, Traenheim et Altorf de manière ludique et s'adresse à tous les enfants à partir de 4 ans, avec 3 niveaux de questions selon leur âge.



Enfin, l'émission estivale grand public de France Bleu Alsace « Le tour d'Alsace en 40 jours », lancée en 2015, a été reconduite en 2016, permettant de faire découvrir 11 autres sites du territoire d'Ecrins d'Alsace durant 3 journées aux mois de juillet et août. Etaient notamment au programme le site de fouilles archéologiques du Rain à Mutzig et le Musée de la Chartreuse de Molsheim.

Nouvelle tendance touristique : le numérique

Le numérique est aujourd'hui un canal de communication incontournable dans le domaine touristique.

Aussi, suite à une enquête réalisée fin 2015, les Offices de Tourisme ont décidé de mettre en place une démarche d'accompagnement personnalisée des prestataires, afin d'améliorer leur visibilité sur internet. Trois personnes ressources ont été identifiées pour ce projet et désignées « Animatrices Numériques de Territoire ». Elles ont proposé neuf ateliers thématiques, organisés en petits groupes pour un maximum d'interactions. Les thématiques évoquées étaient : les différentes fonctionnalités de Google, avec notamment Google My Business, ainsi que la gestion des sites d'avis. 32 prestataires touristiques, issus de 26 structures différentes, ont participé.



Devenir d'Ecrins d'Alsace

La loi NOTRe imposant la fusion des intercommunalités de moins de 15 000 habitants, 3 des 4 Communautés de Communes d'Ecrins d'Alsace ont vu leur périmètre évoluer au 1^{er} janvier 2017. Ainsi :

- La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau a fusionné avec la Communauté de Communes de la Région de Saverne, l'Office de Tourisme de référence devenant celui de Saverne et sa Région.
- La Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig a fusionné avec la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble, engendrant une redéfinition de l'organisation de la compétence Tourisme sur le nouveau territoire.
- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dépassant le seuil des 15 000 habitants, elle a conservé son périmètre.

Aussi, au vu des intérêts divergents de chacune des structures, notamment au niveau touristique, il a été décidé de clore la collaboration Ecrins d'Alsace début 2017.

3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

3.3.1. Liaisons cyclables

3.3.1.1. *Liaison cyclable DANGOLSHEIM - SOULTZ-LES-BAINS - DAHLENHEIM*

La Communauté de Communes a débuté les travaux de piste cyclable reliant DANGOLSHEIM – SOULTZ LES BAINS – DAHLENHEIM pour un montant de **214 658.71 € TTC**, au titre de l'année 2016.

3.3.1.2. *Liaison cyclable GRESSWILLER-MUTZIG*

La Communauté de Communes a réalisé les travaux de piste cyclable à MUTZIG, rue des prés, et à GRESSWILLER, rue du Maréchal Leclerc, pour **243 169,74 € TTC**, au titre de l'année 2016.

3.3.2. Les 4 piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.

Une nouvelle piscine (*LE TRIANGLE*) est actuellement en cours de construction à Dachstein et sera inaugurée en février 2017. La piscine de Duppigheim fermera définitivement ses portes à la même période.



Piscine de MUTZIG



Piscine de plein-air de MOLSHEIM



Piscine de DUPPIGHEIM



Piscine LE TRIANGLE (Dachstein)

⇒ *En construction*

3.3.2.1 Le personnel

25 permanents dont :

- 11 maîtres-nageurs sauveteurs
- 7 agents d'accueil et d'entretien
- 1 agent d'exploitation
- 3 agents techniques
- 1 apprentie BPJEPSAAN depuis septembre 2016
- 1 BNSSA
- 1 responsable

11 à 16 postes saisonniers, chaque mois, pour la saison estivale :

- 6 maîtres-nageurs sauveteurs
- 3 à 8 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

3.3.2.2 Bilan de la fréquentation 2016

201.626 entrées ont été enregistrées, soit 24.291 entrées de moins (- 11 %) par rapport à 2015.

MUTZIG

- 135.271 entrées
- - 4% (- 5.736 entrées) par rapport à 2015
- baisse des effectifs scolaires, associatifs et activités aquatiques mais hausse des entrées public

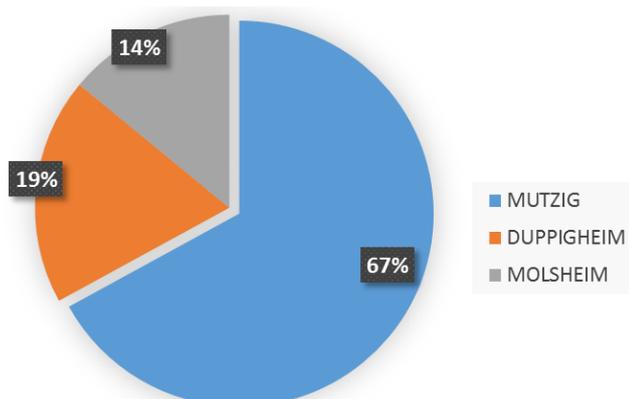
DUPPIGHEIM

- 39.206 entrées
- - 7% (- 3.147 entrées) par rapport à 2015

MOLSHEIM

- 27.149 entrées
- - 36 % (- 15.408 entrées) par rapport à 2015
- une saison réduite de moitié due aux travaux de réfection des bassins et des locaux techniques

La répartition des fréquentations générales par site :



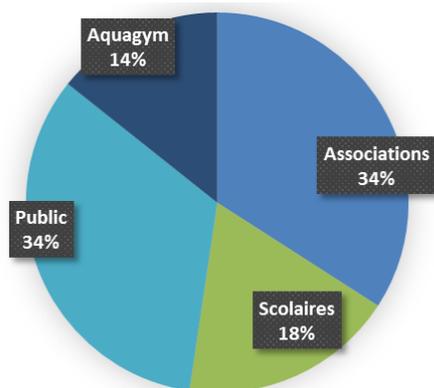
L'année 2016 représente la 2^{ème} moins bonne année des 10 dernières années.

Rappel des fréquentations des 10 dernières années sur les 3 piscines :

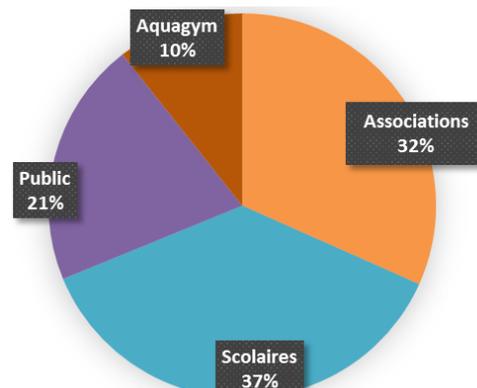
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fréquentations	199.549	220.558	239.744	225.735	212.142	222.161	224.345	214.789	225.917	201.626
Classement	10	6	1	3	8	5	4	7	2	9

• **Répartition du public :**

A la piscine de MUTZIG :

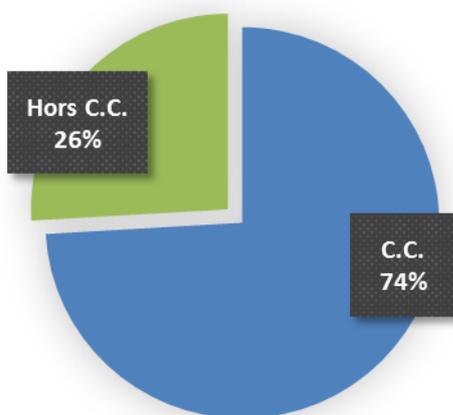


A la piscine de DUPPIGHEIM :

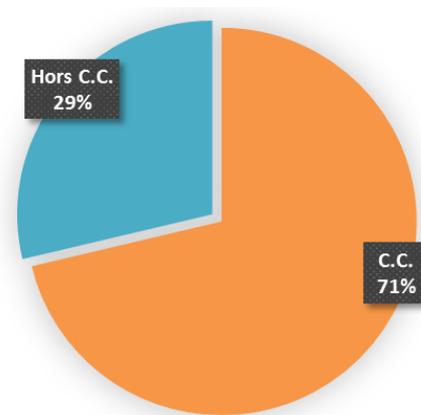


• **Répartition des scolaires (2016/2017) :**

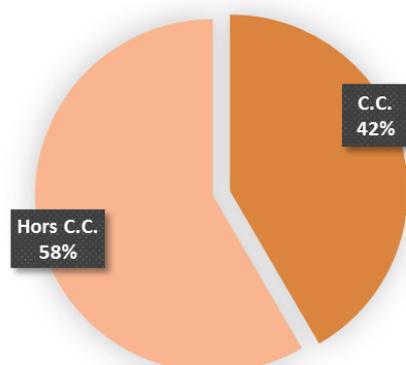
Piscine de MUTZIG :



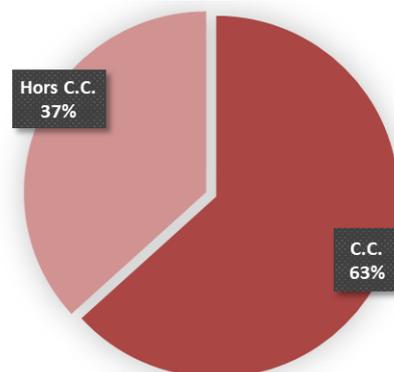
Piscine de DUPPIGHEIM :



Piscine de LE TRIANGLE :



Les 3 piscines :



Les entrées pour l'enseignement de la natation scolaire (primaire et secondaire) représentent 38.769 entrées (- 1.337 entrées par rapport à 2015/2016).

3.3.2.3 Le Budget

- **Résultats du compte administratif 2016 :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		FONCTION 4131 PISCINE MUTZIG	FONCTION 4132 PISCINE DUPPIG.	FONCTION 4133 PISCINE MOLSHEIM
DEPENSES		1 121 854,41	311 313,27	105 132,34
011	CHARGES A CARACTERE GAL	311 474,72	142 937,72	58 933,10
012	CHARGES DE PERSONNEL	785 302,55	163 286,65	31 045,63
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	935,00	-
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT	25 077,14	4 153,90	15 153,61
RECETTES		425 674,59	73 230,29	57 709,73
70	PRODUITS DES SERVICES	342 880,41	73 017,00	55 539,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	-	-	522,58
013	ATTENUATION DE CHARGES	82 794,18	213,29	-
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT	-	-	1 648,15
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 696 179,82	- 238 082,98	- 47 422,61

- **Le déficit d'exploitation :**

- ☞ **Diminution des charges d'exploitation :**

- Charges à caractère général : - 63.745,68 €
 - Charges réelles de personnel : + 9.792,36 €

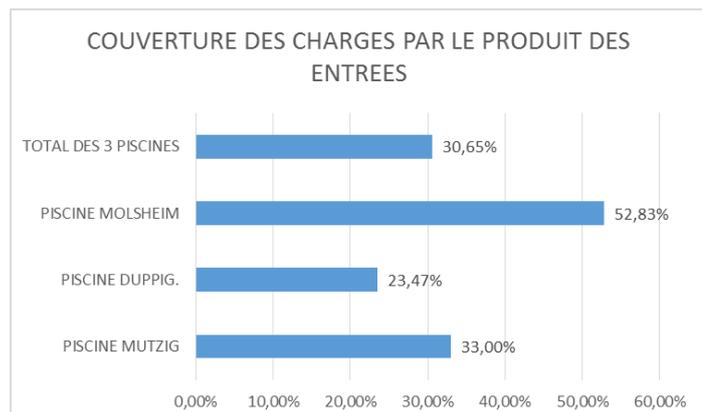
- ☞ **Augmentation des recettes d'exploitation de + 8.173,34 €.**

- ☞ **Baisse du déficit d'exploitation de 4,59 % soit - 47.264,23 €.**
(- 1.028.949,64 € en 2015 / - 981.685,41 € en 2016)

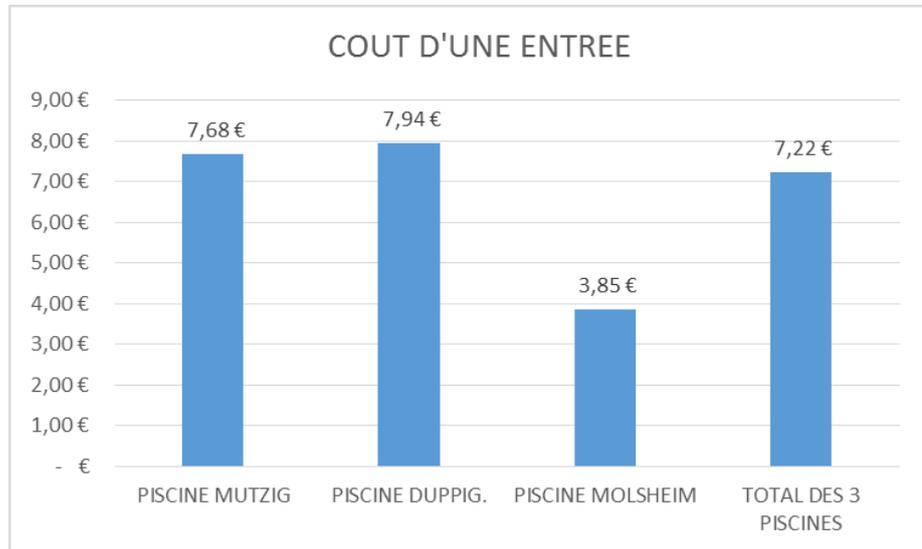
En moyenne :

- 32 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur
- 0 % par le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- et 68 % par la Communauté de Communes.

- **Bilan par site :**



- **Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :**



- **Animations :**

130.878 € de recettes, soit - 19,75 % (- 32.210 €) de hausse par rapport à 2015 :

- pour MUTZIG : 110.990 € (- 26.237,60 €) avec 1.598 cours dispensés en 2016.
- pour DUPPIGHEIM : 19.888 € (- 5.972 €) avec 333 cours dispensés en 2016.

- **Piscine Le Triangle à Dachstein :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **143.016,15 €** comprenant les charges suivantes :

- assurance TRC / DO (127.584,22 €)
- eau
- chauffage
- électricité.

3.3.3. Travaux de réhabilitation de la piscine de plein-air de MOLSHEIM

Afin de redonner un coup de jeune à la plus ancienne piscine de plein-air du Bas-Rhin (1953), un vaste programme de travaux a été mis en œuvre au mois d'octobre 2015 pour s'achever en juillet 2016.

Détail des travaux :

- Réhabilitation du grand et petit bassin avec la mise en place d'un revêtement inox, l'inox étant un matériau pérenne et facile d'entretien.
- Mise en conformité des pédiluves pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Mise en conformité des installations de traitement d'eau (création de bac tampon)
- Réhabilitation du local technique existant
- Modification des installations de chauffage
- Création de locaux de stockage des produits de traitement de l'eau
- Création d'un local électrique spécifique
- Reprises des plages minérales afin d'installer les nouvelles dalles à hauteur du fil d'eau

Le coût des travaux est de 1.775.247,83 €TTC.



Réhabilitation du grand et petit bassin (mise en place d'un revêtement inox) et reprise des plages minérales



Mise en conformité des pédiluves



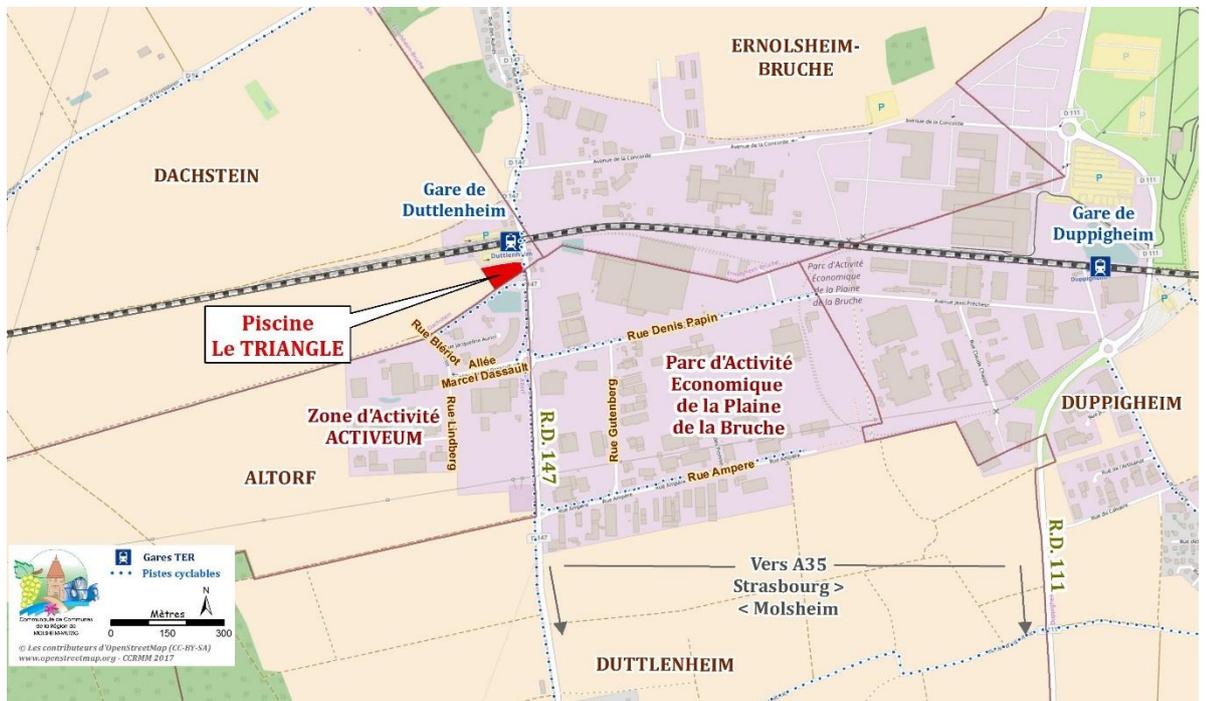
Création de locaux de stockage des produits de traitement de l'eau

3.3.4. Construction de la nouvelle piscine LE TRIANGLE à DACHSTEIN

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 4 juillet 2012, d'implanter un nouvel établissement de baignade, qui se substituera à la piscine de DUPPIGHEIM, dans la zone d'activités « ACTIVEUM », sur un terrain se situant à DACHSTEIN, au nord du fossé de la Hardt et au sud de la gare de DUTTLENHEIM.

Les travaux de construction de la nouvelle piscine couverte de DACHSTEIN ont débuté en janvier 2015 et s'achèveront en février 2017 pour une ouverture au public le 27 février 2017. La forme triangulaire de ce nouvel équipement aquatique permettra d'optimiser son fonctionnement : une face dédiée au public, une face pour les parties technique et personnel et enfin une face ouverte sur les plages extérieures. Il répondra aux besoins de nombreux utilisateurs comme les écoles, les associations ou les clubs sportifs et remplacera la piscine de DUPPIGHEIM qui sera démolie.

Le coût des travaux est estimé à 10.000.000 € TTC.



Localisation de la nouvelle piscine



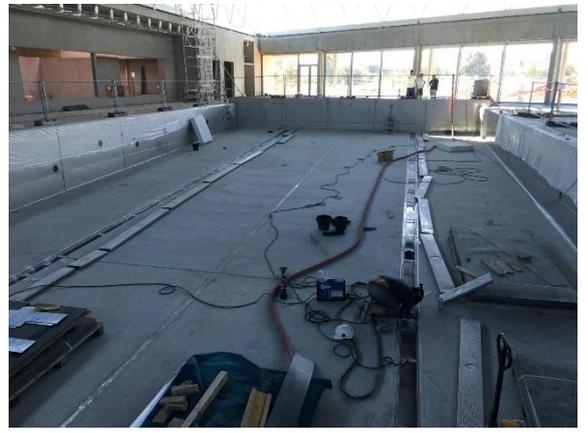
Février 2016



Avril 2016 : le bassin d'apprentissage et son fond mobile



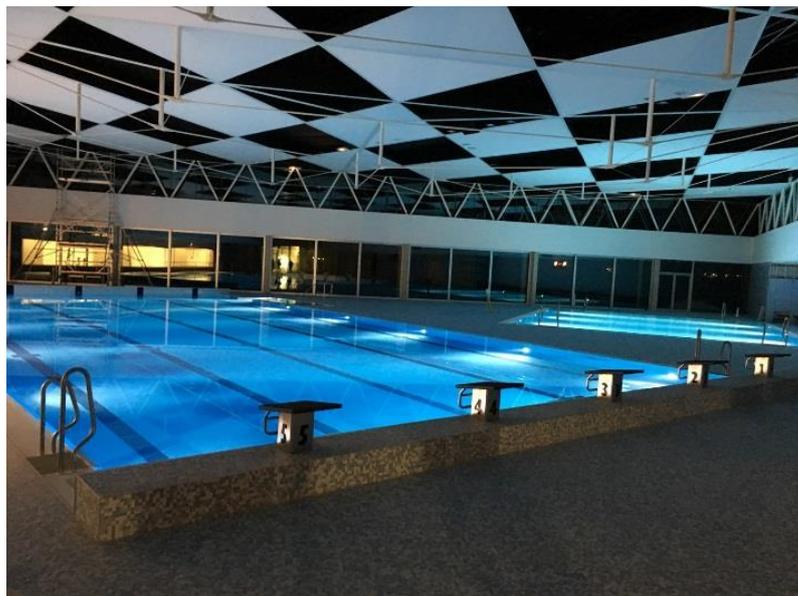
Le grand bassin en Juin 2016...



... et en septembre 2016



Novembre 2016 : le bassin d'apprentissage



Décembre 2016

3.4. ÉPICERIE SOLIDAIRE « GRAIN DE SEL »

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir la création et la gestion d'une épicerie sociale sur le territoire. L'objectif est de garantir l'accès à une nourriture suffisante et saine aux personnes en situation de précarité, tout en menant un travail d'accompagnement budgétaire. L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a doté la Communauté de Communes d'une compétence en la matière et a permis la mise en œuvre du projet. Ce projet est soutenu financièrement par la Communauté de Communes mais la mise en œuvre et la gestion quotidienne sont entièrement portées par Caritas Alsace. **Inaugurée le 13 juin 2015, « GRAIN DE SEL » est la septième épicerie solidaire du réseau CARITAS Alsace.**



Bilan 2016

Au-delà de l'aide alimentaire, l'Épicerie solidaire se veut être un support propice à la valorisation des savoir-faire de chacun. Les difficultés financières peuvent engendrer de l'isolement, du repli et un sentiment de honte.

L'accompagnement proposé va lutter contre ces tendances en favorisant la resocialisation par l'intégration et la participation de chacun au sein d'ateliers collectifs, de sorties, ou encore au travers d'un engagement bénévole au sein de la structure.

Chaque jour, l'équipe travaille à mettre en œuvre ces objectifs :

- ↳ Répondre aux besoins alimentaires de base,
- ↳ Responsabiliser et accompagner les personnes sur les choix budgétaires et alimentaires,
- ↳ Lutter contre l'isolement des personnes et familles en difficultés,
- ↳ Favoriser l'implication et l'échange,
- ↳ Créer du lien, encourager une dynamique d'insertion sociale.

C'est grâce à l'engagement et l'investissement généreux des 27 bénévoles que l'aventure est possible. En 2016, **4.370 h de bénévolat** ont été comptabilisées.

Les sources d'approvisionnement

Banque Alimentaire et supermarchés locaux

L'approvisionnement de l'épicerie se fait principalement via la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Les livraisons de denrées fraîches ont lieu chaque mardi après-midi et une livraison de denrées sèches les premiers mardis du mois en plus du frais. Des commandes et achats de produits d'hygiène, de quelques produits frais et de denrées sèches sont effectuées environ une fois par mois afin de compléter les livraisons de la Banque Alimentaire. En partenariat avec CORA Dorlisheim, LIDL Molsheim, Brocéliande (couches) et l'Agence du Don en Nature, **ces achats représentent pour 2016 un budget de 15.740 €.**



L'équipe de l'épicerie était présente à ALDI Molsheim le vendredi 25 et samedi 26 novembre 2016 dans le cadre de la collecte nationale de la Banque Alimentaire.

Grâce à la mobilisation des personnes accueillies et des bénévoles de l'épicerie, ce sont 660 kilos de denrées qui ont été collectées.

Les collectes alimentaires, un prétexte pour évoquer la solidarité

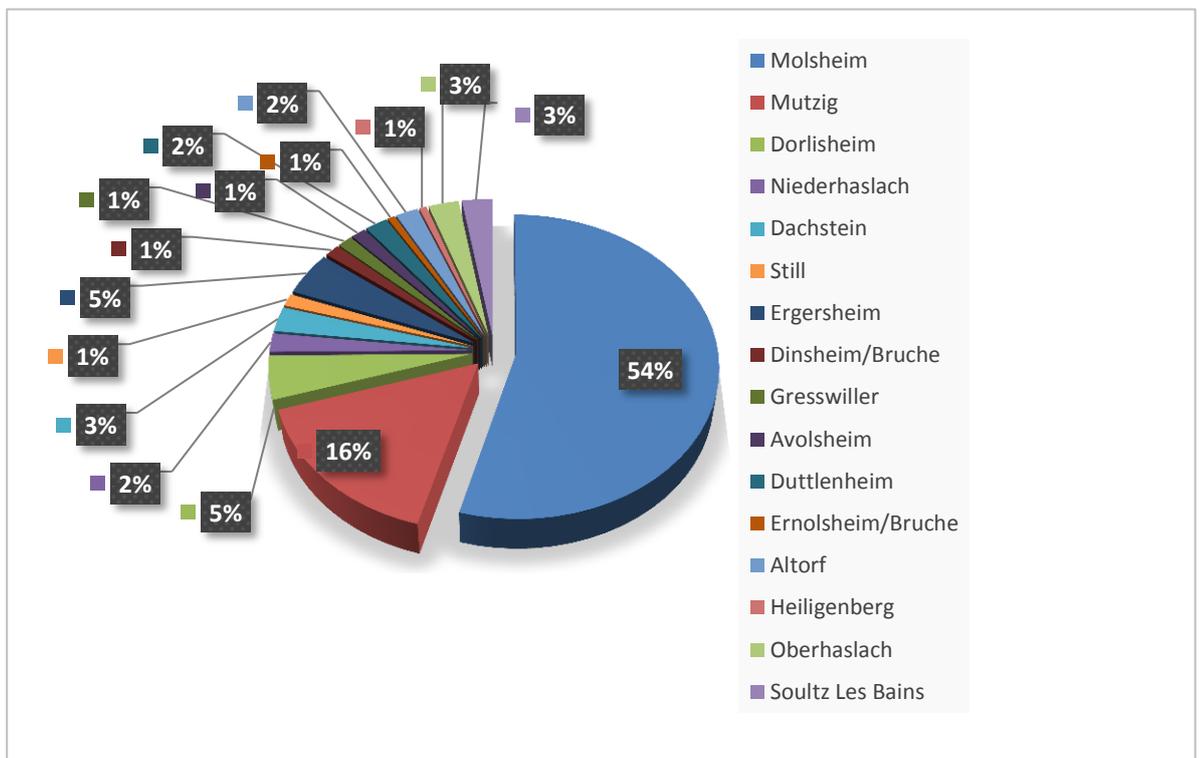
Groupe mutualiste COVEA : en novembre 2016 et suite à leur participation à la collecte de la Banque Alimentaire, le groupe COVEA MMA a effectué une collecte interne. 85 kg de denrées et 34 produits d'hygiène ont ainsi pu rejoindre les rayonnages de l'épicerie.

Le Rotary-Club Molsheim Vallée de la Bruche a effectué une collecte de denrées et produits d'hygiène et d'entretien à SUPER U Molsheim au profit de l'épicerie solidaire le vendredi 2 et samedi 3 décembre 2016. Au total, ce sont 485 articles d'hygiène et d'entretien et 1.389 kg de denrées (poids net) qui ont été collectés.

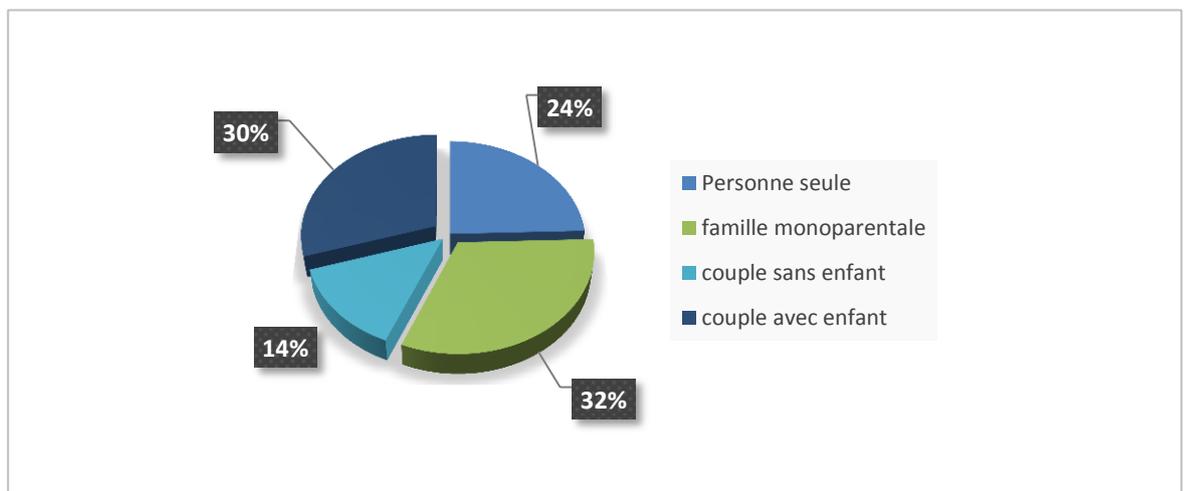
Grâce à ces précieux partenariats et actions, l'épicerie solidaire a pu redistribuer **43.036 kg de denrées en 2016**.

Le public de l'épicerie solidaire en 2016

Répartition des familles accueillies à l'épicerie selon la commune d'habitation :



Répartition des familles accueillies à l'épicerie selon la composition familiale :

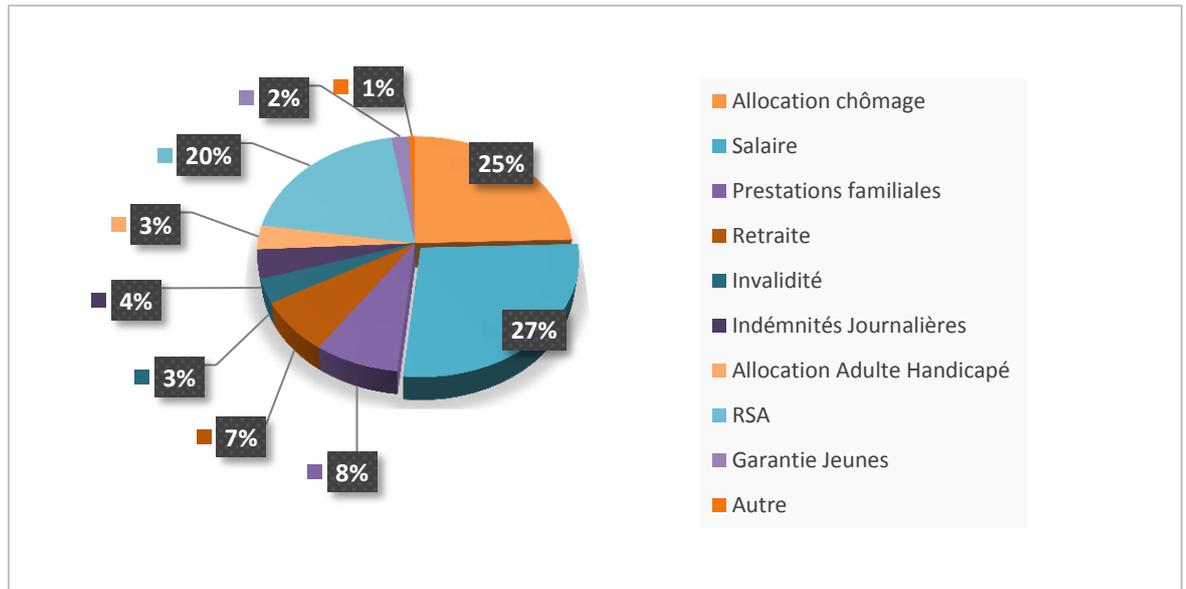


En 2016, **151 familles** ont été accueillies ce qui représente **409 personnes aidées** au total sur l'année. On comptabilise 3.375 passages en caisse.

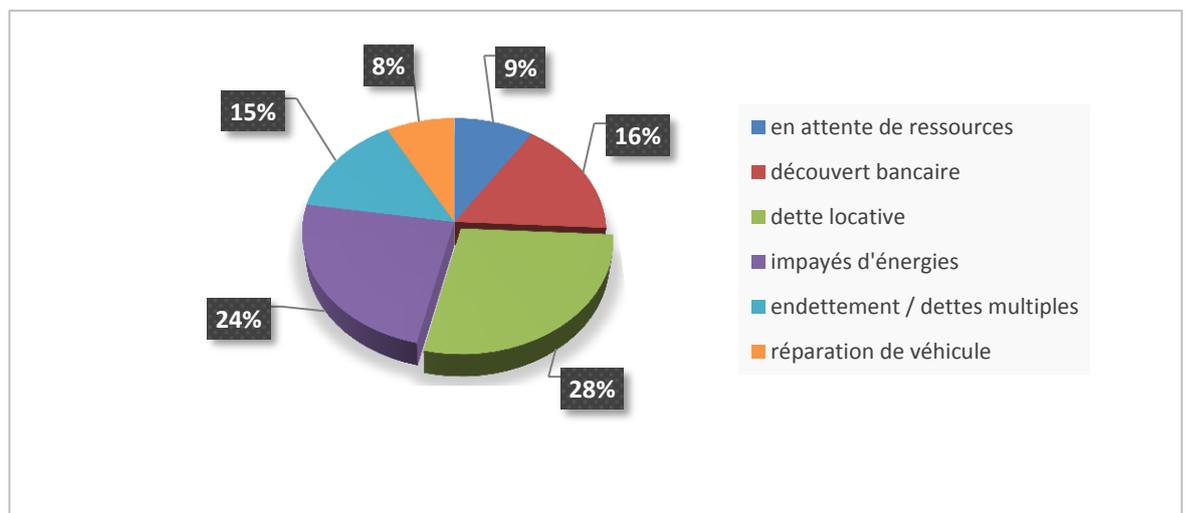
Au cours de l'année, 84 nouvelles inscriptions dont 17, pour des personnes ayant déjà accédé une fois à l'épicerie depuis son ouverture. Un quart du public touché sont des enfants de 0 à 14 ans (144 enfants).

Les familles monoparentales représentent la majorité des situations en 2016. Elles étaient 33% en 2015. Pour rappel, ce sont les couples avec enfant(s) qui représentaient la majorité des situations avec 38% du public accueilli en 2015. Concernant les personnes seules, une légère hausse est à noter, elles étaient 19% en 2015. Les couples sans enfant quant à eux, représentaient 10% du public en 2015.

Répartition des familles accueillies à l'épicerie selon les ressources principales :



Répartition des familles selon le motif d'accès :



En 2016, 37% des familles accueillies à l'épicerie sont bénéficiaires du RSA et pour 20%, il représente la ressource principale du foyer. Pour rappel, ils représentaient 31% en 2015. Pour un peu plus d'un quart des ménages (27%) le revenu principal est un revenu salarié. Un quart bénéficie en ressource principale d'une allocation chômage. Ces chiffres sont quasiment similaires à l'année 2015, nous accueillons une majorité de «travailleurs pauvres». A noter que le reste à vivre moyen par jour et par personne est de 5 €.

Le temps moyen d'accueil est de 6 mois. Les économies réalisées à l'issue de l'accès sont estimées à 629 € environ par famille. 86 familles ont quitté le dispositif au cours de l'année :

- Pour 56 familles (65%) les objectifs de départ ont été atteints. La situation financière est stable, les découverts bancaires et impayés ont pu être soldés, elles ont bénéficié de l'ouverture de leurs droits (CAF, Pôle Emploi...).
- Pour 6 ménages, un dossier de surendettement a été accordé. Pour 2, le dossier était encore en attente de réponse de la part de la Banque de France en fin d'accès.
- 11 familles ont déménagé, souvent pour des logements moins onéreux et 20 n'ont plus donné de nouvelles en cours de contrat. Pour 6 familles, l'accès est un échec, les objectifs n'ont pas été atteints et la commission a décidé de mettre fin à l'accès par manque de mobilisation. 3 familles ont préféré bénéficier des colis Croix Rouge ou St Vincent de Paul.
- 16 personnes ont retrouvé un emploi (intérimaire, temps partiel ou temps plein), 1 personne a intégré une formation qualifiante, 7 sont dans une démarche de recherche d'emploi à l'issue de l'accès et 4 dans des démarches de soins/santé.

LES ATELIERS

Les temps d'ateliers ont pour vocation première de favoriser l'autonomie des personnes en proposant des échanges sur différents thèmes de la vie quotidienne. Ils sont surtout des temps conviviaux, de partage et permettent de renforcer les liens. Une diversité d'ateliers a été proposée tout au long de l'année : cuisine, économies d'énergies, fabrication de produits d'entretien... En 2016, ce sont 23 ateliers qui ont été proposés avec une moyenne de 5 participants par atelier.

ZOOM SUR :

L'atelier informatique, accompagnement aux démarches administratives par internet, recherche d'emploi : La dématérialisation des documents crée une nouvelle forme d'exclusion : l'exclusion numérique. Une partie de notre public rencontre des difficultés d'accès et d'usage de l'outil internet et d'accès aux démarches administratives en ligne. L'équipe locale CARITAS Molsheim accueille chaque jeudi soir des personnes dans les locaux du centre-ville afin d'accompagner ces personnes dans leurs démarches.

Diagnostic énergie : en plus des ateliers collectifs « économies d'énergies » proposés trimestriellement à l'épicerie, un bénévole propose d'accompagner individuellement des personnes présentant des factures importantes d'énergies. Des visites à domicile ont pour objectif d'aider les familles à diminuer la part du budget consacrée aux énergies en leur donnant les moyens d'avoir une meilleure compréhension et maîtriser leur consommation en les aidant à adopter les éco-gestes et mettre en place des kits énergies.

L'animation cuisine : durant l'été 2016, des animations « cuisine minute » ont été proposées pendant les temps d'ouvertures. Les personnes se rendaient en cuisine, avant ou après leurs courses, pour tester elles-mêmes les recettes goûtées dans l'espace d'attente. Des recettes simples et rapides, avec des produits de base de l'épicerie, souvent méconnus et peu choisis, réalisables en quelques minutes et faciles à reproduire de retour à la maison.



Une réelle dynamique s'est créée et une personne aidée s'est proposée d'animer elle-même des ateliers le mercredi matin. La participation est importante, avec le plus souvent un repas pris en commun. C'est un grand bonheur de voir dans ces moments de partage des personnes s'ouvrir aux autres, retrouver le sourire, et sortir peu à peu de leur isolement.

Un nouveau partenariat

Mise en place d'ateliers en partenariat avec l'Association « La Route de la Santé » financée par l'Agence Régionale de Santé, la Route de la Santé propose un partenariat avec les épiceries solidaires du Bas-Rhin. L'association met à disposition une diététicienne pour l'animation d'ateliers cuisine (pratique), des ateliers « nutrition » (théorique) et des temps de permanences durant les temps d'ouvertures de l'épicerie.



BUDGET 2016

Dépenses		Recettes	
Loyer + charges	22 360,56 €	Subvention ComCom Molsheim Mutzig	40 166,00 €
SELECTOM	186,31 €	CARITAS Alsace	12 178,02 €
Liaisons Informatiques, accès Internet, téléphone	268,21 €	Participation 10% des bénéficiaires	9 878,33 €
Entretien Locaux et matériel (chauffage, ramonage, extincteurs...)	218,91 €	Subvention Conseil Départemental	8 100,00 €
Achat vitrine réfrigérée	2 012,78 €	Dons	1 635,20 €
TOTAL (1)	25 046,77 €	TOTAL RECETTES	71 957,55 €
Cotisation "La Route de la Santé"	200,00 €		
Achats ateliers (matière première)	332,70 €		
Sorties / loisirs	345,92 €		
Réception, produits d'hygiène d'entretien des locaux, fournitures administratives	223,45 €		
Frais Bancaires	3,50 €		
Essence	58,02 €		
TOTAL (2)	1 163,59 €		
Achat produits d'hygiènes et d'entretien + denrées non fournis BA	15 740,31 €		
Participation denrées BA	5 148,00 €		
Frais livraison BA	1 658,88 €		
TOTAL (3)	22 547,19 €		
rémunération poste CESF 1/2 temps	23 200,00 €		
TOTAL (4)	23 200,00 €		
TOTAL DEPENSES (1)+(2)+(3)+(4)	71 957,55 €		

3.5.1. Commune d'Ergersheim

3.5.1.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu – chemisage entre la Watlach et la rue Kleinfeld

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2016 la consistance technique du projet prévoyant le chemisage de la conduite pluviale entre la Watlach et la rue Kleinfeld.

Le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement a été notifié en juin 2016 à la société AXEO à BRUMATH pour un montant de 233.307,00 € H.T. Ces travaux ont été amendés d'un avenant de 16.619,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juin 2016 ont été réceptionnés en octobre 2016.



3.5.1.2. Assainissement Général – Extension rue des Vergers

Le Conseil Communautaire a adopté en octobre 2015 la consistance technique du projet prévoyant la pose d'un réseau séparatif dans la rue des Vergers.

Le marché de travaux d'assainissement a été notifié en février 2016 à la société TRANSROUTE SAS à WOLXHEIM pour un montant de 15.348,00 € H.T.

Les travaux démarrés en mars 2016 ont été réceptionnés fin mars 2016.



3.5.1.3. Assainissement général – Renforcement eaux usées de la rue Kleinfeld

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2016 la consistance technique du projet prévoyant le renforcement du réseau eaux usées de la rue Kleinfeld

Le marché de travaux d'assainissement a été notifié en avril 2016 à la société TRANSROUTE SAS pour un montant de 47.328,79 € H.T.

Les travaux démarrés en mai 2016 ont été réceptionnés mi-mai 2016.



3.5.2. Commune d'Ernolsheim-Bruche

3.5.2.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu – chemisage rue de l'Eglise, rue Etroite et rue Haute

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2015 la consistance technique du projet prévoyant le chemisage du réseau unitaire entre la rue de l'Eglise, la rue Etroite et la rue Haute.

Le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement a été notifié en février 2016 à la société TELEREP ALSACE SASU à BIRSCHHEIM pour un montant de 178.745,00 € H.T.



Les travaux démarrés en mars 2016 ont été réceptionnés en juin 2016.

3.5.2.2. Assainissement Général – Collecteur eaux claires entre la rue Etroite et la rue Haute

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2016 la consistance technique du projet prévoyant la pose d'une conduite d'eaux claires parasites entre la rue Etroite et la rue Haute.

Le marché de travaux d'assainissement a été notifié en juin 2015 à la société EUROVIA AFC à MOLSHEIM pour un montant de 82.205,90 € H.T. Ces travaux ont été amendés d'un avenant de 4.698,12 € H.T.

Les travaux démarrés en novembre 2015 ont été réceptionnés en avril 2016.



3.5.3. Commune de Heiligenberg

3.5.3.1. Assainissement Général – Collecteur intercommunal

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2016 la consistance technique du projet prévoyant la réalisation d'une conduite intercommunale à l'aval de la commune de Heiligenberg.

Le marché de travaux d'assainissement a été notifié en mai 2016 à la société EUROVIA AFC à MOLSHEIM pour un montant de 167.929,00 € H.T.

Les travaux démarrés en août 2016 ont été réceptionnés en octobre 2016.



3.5.4. Commune de Dachstein

3.5.4.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement Rue Principale et rue des Arcades

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2015 la consistance technique du projet le renforcement de l'alimentation en eau potable de la rue Principale et la rue des Arcades.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en octobre 2015 à la société TRANSROUTE SAS à WOLXHEIM pour un montant de 74.618,65 € H.T. Ces travaux ont été amendés d'un avenant de 20.325,56 € H.T.

Les travaux démarrés en novembre 2015 ont été réceptionnés en avril 2016.



3.5.4.2. Alimentation en Eau Potable – Renforcement Rue Principale entre la rue du Couvent et la rue du Viehweg

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2016 la consistance technique du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la rue Principale entre la rue du Couvent et la rue du Viehweg.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en octobre 2015 à la société ROESSEL à HOENHEIM pour un montant de 152.050,00 € H.T.

Les travaux démarrés en avril 2016 ont été réceptionnés en mai 2016.



3.5.5. Commune de Dinsheim sur Bruche

3.5.5.1. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement rue de l'Hôpital

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015 la consistance technique du projet de renouvellement de l'alimentation en eau potable de la rue de l'Hôpital.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en mai 2015 à la société Lucien SPEYSER et Cie S.A. à GERSTHEIM pour un montant de 68.525,00 € H.T. Ces travaux ont été amendés d'un avenant de 9.392,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2016 ont été réceptionnés en octobre 2016.



3.5.6. Commune de Gresswiller

3.5.6.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement rue des Rochers et rue des Acacias

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2016 la consistance technique du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la rue des Rochers et de la rue des Acacias.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en mai 2016 à la société MTHA à KRAUTERGERSHEIM pour un montant de 148.365,00 € H.T. Ces travaux ont été amendés d'un avenant de 19.955,99 € H.T.

Les travaux démarrés en juin 2016 ont été réceptionnés en octobre 2016.



3.5.7. Ville de Molsheim

3.5.7.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement rue St Georges, Place de la Liberté et rue des Tanneurs

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2015 la consistance technique du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la rue St Georges, la place de la Liberté et de la rue des Tanneurs.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en juillet 2015 à la société MTHA à KRAUTERGERSHEIM pour un montant de 130.116,00 € H.T. Ces travaux ont été amendés d'un avenant de 15.012,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2015 ont été réceptionnés en janvier 2016.



3.5.8. Commune de Still

3.5.8.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement Grand'Rue entre la rue de l'Évêque de Lichtenberg et la rue du Calvaire

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2015 la consistance technique du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la Grand'Rue entre la rue de l'Évêque de Lichtenberg et la rue du Calvaire.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en mai



2016 à la société Lucien SPEYSER et Cie S.A. à GERSTHEIM pour un montant de 102.847,00 € H.T.

Les travaux démarrés en novembre 2016 ont été réceptionnés en décembre 2016.

3.5.9. Commune de Wolxheim

3.5.9.1. Alimentation en Eau Potable – Rue Principale entre la rue de Molsheim et la rue de la Forge

Le Conseil Communautaire a adopté en juin 2016 la consistance technique du projet de renouvellement de l'alimentation en eau potable de la rue Principale entre la rue de Molsheim et la rue de la Forge.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en juillet 2016 à la société Eiffage Route Nord-Est à WOLXHEIM pour un montant de 126.482,25 € H.T.

Les travaux démarrés en octobre 2016 ont été réceptionnés en décembre 2016.



3.5.10. Divers

3.5.10.1. Réalisation des annexes sanitaires « eau potable » et « assainissement » pour les Communes qui ont prescrit la révision de leur document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme établi à l'échelle de la Commune fixe les règles générales d'utilisation du sol par zones, les servitudes d'urbanisme ainsi que les orientations d'aménagement sur le territoire de la Commune.

Les annexes sanitaires « Eau potable » et « Assainissement », sont des pièces constitutives du PLU, qui répondent, quant à elles, à un double objectif :

- Faire la synthèse de la prise en compte globale des problèmes de l'eau, en justifiant le réalisme et la cohérence, d'une part des choix faits en matière de zonage, et d'autre part des choix techniques des équipements propres à l'assainissement ou à l'alimentation en eau potable ;
- D'être un document de programmation pour la réalisation des équipements prévus.

En d'autres termes, elles sont l'occasion d'effectuer un diagnostic de l'état du réseau et de vérifier l'adéquation du développement de la Commune avec les infrastructures existantes.

A ce titre, le Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs avait décidé, par délibération du 13 septembre 1993, de prendre en charge financièrement les frais liés à l'établissement de l'annexe sanitaire « eau potable », pour l'ensemble des Communes relevant de la compétence «eau».

Suite à la dissolution du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs, par arrêté préfectoral du 22 décembre 2006, la Communauté de Communes était venue aux droits et obligations du Syndicat.

Afin d'harmoniser le régime de prise en charge des annexes sanitaires «Eau Potable» et « Assainissement » sur notre territoire, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes avait décidé, par délibération n°10-109 du 15 décembre 2010, de prendre en charge également les frais d'établissement des annexes sanitaires «Assainissement».

La Communauté de Communes a ainsi missionné au courant de l'année 2016 le SDEA Alsace-Moselle pour la réalisation des annexes sanitaires de la Commune d'OBERHASLACH, et prendra en charge l'intégralité des dépenses y relatives.

3.5.10.2. Station d'épuration de MOLSHEIM – Création d'un puits d'eau industrielle

Depuis l'extension de la station d'épuration de Molsheim avec l'adjonction de trois nouveaux bassins, l'un des puits de rabattement réalisé pour les travaux avait été conservé pour servir de puits d'eau industrielle et un autre, à proximité, avait été transformé en piézomètre.

Dans le cadre d'une inspection du puits d'eau industrielle, suite à des problèmes de débit, il avait été constaté que le tubage était particulièrement corrodé et partiellement colmaté. Le rabattement avait de ce fait nettement augmenté et des venues de sable avaient été constatées.

Devant ce constat, la Communauté de Communes avait décidé de réaliser un nouvel ouvrage.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage avait ainsi été confiée en mars 2016, au bureau d'études AKWATERRA à ROSHEIM, pour un montant de 6.700,00 € hors taxes. Les missions confiées au bureau consistaient à définir les caractéristiques de l'ouvrage à construire, réaliser les dossiers réglementaires préalables, rédiger les pièces techniques pour la consultation d'entreprises, assurer le suivi des travaux et déclarer l'ouvrage auprès des services préfectoraux.

Une consultation portant sur la réalisation d'un nouveau puits, le raccordement jusqu'au regard du puits existant et la transformation de celui-ci en piézomètre a ensuite été menée par la Communauté de Communes.

Le marché de travaux a été notifié en septembre 2016 à la société LUCIEN SPEYSER & Cie à GERSTHEIM, pour un montant de 52.140,00 € H.T.

Les travaux démarrés début septembre 2016 ont été réceptionnés en décembre 2016.



3.5.10.3. Unification de l'assainissement sur le territoire de la Petite Bruche

La Communauté de Communes a entrepris, il y a plusieurs années, la procédure tendant à unifier et harmoniser la gestion globale de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble de ses Communes membres.

La dissolution du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs, par arrêté préfectoral du 22 décembre 2006, constituait une première étape de ce processus.

Les tractations menées avec la Commune de KOLBSHEIM, la Communauté de Communes des Châteaux, l'Eurométropole de STRASBOURG et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement ALSACE-MOSELLE (S.D.E.A.), ont permis d'envisager l'extension du mode de gestion au régime commun de la Communauté de Communes de l'assainissement pour les Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM, avec effet au 1er janvier 2017.

Historiquement, c'est le Syndicat d'Assainissement de la Petite Bruche qui était compétent en matière d'assainissement pour ces Communes ainsi que pour celle de KOLBSHEIM.

Ce Syndicat a été dissous, par arrêté préfectoral du 18 décembre 2008, de sorte que la compétence « assainissement » pour les Communes qui étaient membres de ce Syndicat, a totalement été intégrée au SDEA.

Il s'agissait pour la Communauté de Communes, substituée aux Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM, au sein du S.D.E.A. pour l'assainissement :

- d'une part, de reprendre l'exercice de la compétence « assainissement » (collectif et non collectif), au titre des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM au S.D.E.A.,
- d'autre part, de transférer les compétences suivantes, en matière d'assainissement :
 - contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales,
 - extension limitée aux branchements,
 - contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,
 - gestion des abonnés,au S.D.E.A., au titre des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM, membres de la Communauté de Communes, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

3.5.10.4. Ville de MOLSHEIM – Délimitation du zonage d'assainissement collectif et non-collectif – Approbation de l'étude et mise à l'enquête publique

Par délibération n°06-30 du 29 mars 2006, le Conseil Communautaire avait décidé d'engager la réalisation d'une étude de zonage de l'assainissement collectif et non-collectif sur les 11 des 14 Communes de la Communauté de Communes relevant, alors, de la compétence assainissement.

Par délibération n°10-12 du 10 mars 2010, le Conseil Communautaire avait adopté le projet de zonage établi par le Bureau d'Études BEREST et approuvé sa mise à l'enquête publique.

Le zonage de l'assainissement collectif et non-collectif avait définitivement été approuvé par délibération n°11-61 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2011, après enquête publique qui s'était déroulée du 9 mars au 15 avril 2011.

Ce document de délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif était évolutif au même titre que les documents d'urbanisme.

Ainsi, par délibération n°039/2/2016 du 24 juin 2016, le Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM avait décidé d'arrêter le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Il convenait dès lors d'engager corrélativement la mise à jour du zonage d'assainissement collectif et non-collectif de la Ville de MOLSHEIM. La mission de maîtrise d'œuvre y relative avait été confiée au Bureau d'Études O.T.E. Ingénierie à ILLKRICH.

Le Conseil Communautaire a adopté le projet de révision du zonage d'assainissement de la Ville de MOLSHEIM dressé par le Bureau d'Études O.T.E. Ingénierie, et a approuvé sa mise à l'enquête publique.

L'enquête publique unique portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et la révision du zonage d'assainissement collectif et non-collectif de la Ville de MOLSHEIM s'est déroulée du 14 novembre au 16 décembre 2016.

3.5.10.5. Eau & Assainissement – Actes administratifs de constitution de servitudes foncières

Le passage de réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement sur des terrains privés est aujourd'hui très bien encadré. Mais les servitudes anciennes créées par la pose de canalisations dans les années 1950 à 1990 ont souvent fait l'objet de simples accords verbaux, n'ont jamais été enregistrés et ont fini par tomber en désuétude. Ce défaut de formalisme entraîne aujourd'hui l'apparition de divers problèmes en particulier lorsque la Communauté de Communes envisage des travaux sur ces réseaux.

Aussi, au fil des opportunités qui se présentent, des tractations sont menées avec les propriétaires de biens concernés afin de régulariser la situation par la conclusion d'actes de constitution de servitudes foncières.

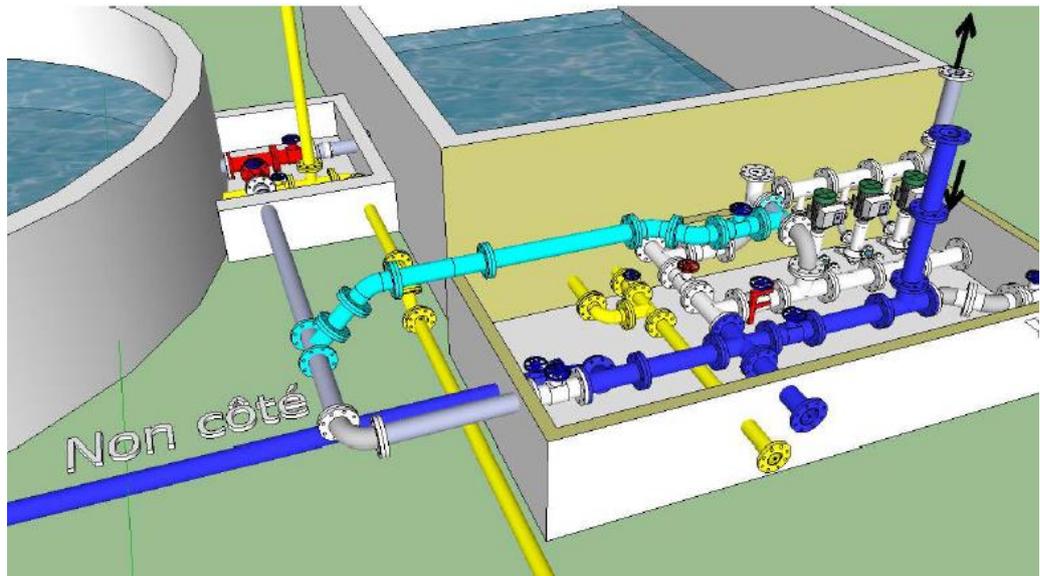
Des actes administratifs ont ainsi notamment été conclus :

- rue des Fauvettes à AVOLSHEIM ;
- rue des Rochers à GRESSWILLER ;
- en aval du déversoir d'orage n°4001 à proximité de la station d'épuration de MOLSHEIM ;
- entre le Chemin des Roses et la rue des Romains à MOLSHEIM.

3.5.10.6. Eau Potable – Réservoir de HEILIGENBERG

D'importants travaux de réparation et d'amélioration ont été réalisés en 2016 sur le réservoir d'eau potable d'HEILIGENBERG. Ces travaux confiés directement à l'exploitant des réseaux d'eau potable, le SDEA Alsace-

Moselle, ont consisté, d'une part, à réparer des conduites vétustes et fuyardes aux abords du réservoir, et d'autre part, à modifier substantiellement la tuyauterie à l'intérieur de la chambre de manœuvre afin d'améliorer les opérations de maintenance sur l'ouvrage, pour un montant de 45.000,00 € HT.



3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

3.6.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2016, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **88 481,50 € T.T.C.**

3.6.2. Réalisation d'une étude hydraulique sur la Bruche

En 2016, la Communauté de Communes a réalisé une étude hydraulique sur la Bruche, dans le cadre des études de danger des digues de protection de crues, pour **28 800 € T.T.C.**

3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

3.7.1. La communication externe

3.7.1.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.

En 2016 :

- **Le bulletin N° 23**, paru en Avril 2016, a été consacré aux chantiers de la nouvelle piscine et de la réhabilitation de la piscine de plein-air, au budget 2016 de la Communauté de Communes, aux nouvelles compétences, à une conférence organisée par le RAM, aux projets de liaisons cyclables et aux actions touristiques menées à l'échelle de 4 intercommunalités.



- **Le bulletin N° 24**, paru en Novembre 2016, a été consacré à l'évolution des compétences de la Communauté de Communes, aux travaux réalisés à la piscine de plein-air et à l'évolution du chantier de la nouvelle piscine de Dachstein, à la présentation de l'AC2M, aux 5 ans du Cinéma « Le Trèfle », aux nouvelles consignes de tri du Select'OM et à la présentation des travaux de réhabilitation du sentier du Nideck.



3.7.1.2. Le site internet

Le 1^{er} site internet de la Communauté de Communes www.cc-molsheim-mutzig.fr, a été mis en service en juin 2003. Une refonte totale de ce site internet était nécessaire et la nouvelle version a été mise en ligne le 21 décembre 2011. Un lien privilégié vers les mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM et vers le site de l'Office du Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, a été mis en place sur la page d'accueil du site de la CC.



Mini-site des piscines intercommunales :
<http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>



Mini-site du RAM :
<http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>



Le site internet a enregistré **55 080 visites** en 2016 (+ 13 % par rapport à 2015).

3.7.1.3. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

La 14^{ème} édition du Vélo-Tour a été organisée le Dimanche 25 Septembre 2016. Elle a rassemblé plus de **3.372 participants** (record de participation !)

Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MUTZIG, MOLSHEIM, ERGERSHEIM et DUTTLENHEIM. Ils ont, comme chaque année, été plébiscités par les cyclistes. Le cadeau offert aux participants était une lumière de sécurité.

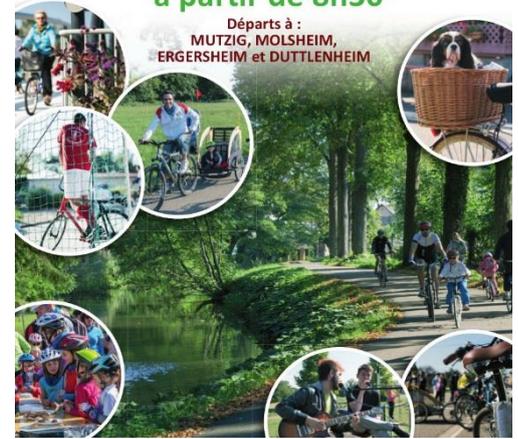
Le flyer de la manifestation a été imprimé en 10.100 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires, collèges et lycées du territoire.

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig



Dimanche 25 Septembre 2016
à partir de 8h30

Départs :
**MUTZIG, MOLSHEIM,
ERGERSHEIM et DUTTLENHEIM**



Infos pratiques

Les points de départ et de ravitaillement

- 4 points de départ (départ possible entre 8h30 et 11h00) :
- Mutzig : à proximité du Dôme / Pétanque Club
 - Molsheim : parking du cimetière du Zich
 - Ergersheim : parking de la salle polyvalente
 - Duttlenheim : hall de la Concorde (rue du Stade)

- 4 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h00) :
- Dorlisheim : ferme Vogelsang
 - Sultz-les-Bains : aire de repos de la piste cyclable
 - Ernolsheim-Bruche : lavoir (rue du Moulin)
 - Duppigheim : dojo (rue du Stade)

Animations

- MUTZIG :
- 9h30 - 13h00 : **Passage du BIKER 1** par TRACE VERTE. Le BIKER 1 (à partir de 6 ans) est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
 - 9h30 - 13h00 : **Point de contrôle et/ou de réparation de votre vélo** par TRACE VERTE (Place de la Gare)
 - Possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11

Knacks
Barbecue (payant)

MOLSHEIM :

- Présence de l'association **AMIRA** (Association de Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace) : mesure du souffle gratuite pour tous les participants au Vélo-Tour |
- Atelier de Prévention "Eléments de sécurité des Vélos" proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- Animations par les associations "Artistes Urbains" et "Pingouin Prod" : initiation de Break Dance, démonstration de danse Hip Hop, mur de graff, animations musicales...
- Exposition de vélos anciens et originaux

Knacks



ERGERSHEIM :

- A partir de 9h00 : **Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de Hautepiepierre

Knacks
Saucisses blanches grillées (payant)

DUTTLENHEIM :

- Démonstration de Cycle-ball** (association Vélo-Club Espérance de Dorlisheim)

Knacks
Tartes flambeées (payant)

Les cadeaux

- 1 Tombola gratuite ! A gagner :
- 1 vélo électrique pour les adultes
 - 1 VTT pour les enfants (- de 16 ans)
- Les bulletins seront à retirer et à déposer, sur place, lors des inscriptions.

1 collation offerte

aux 4 points de départ à partir de 11h00 sur présentation du coupon remis lors de l'inscription

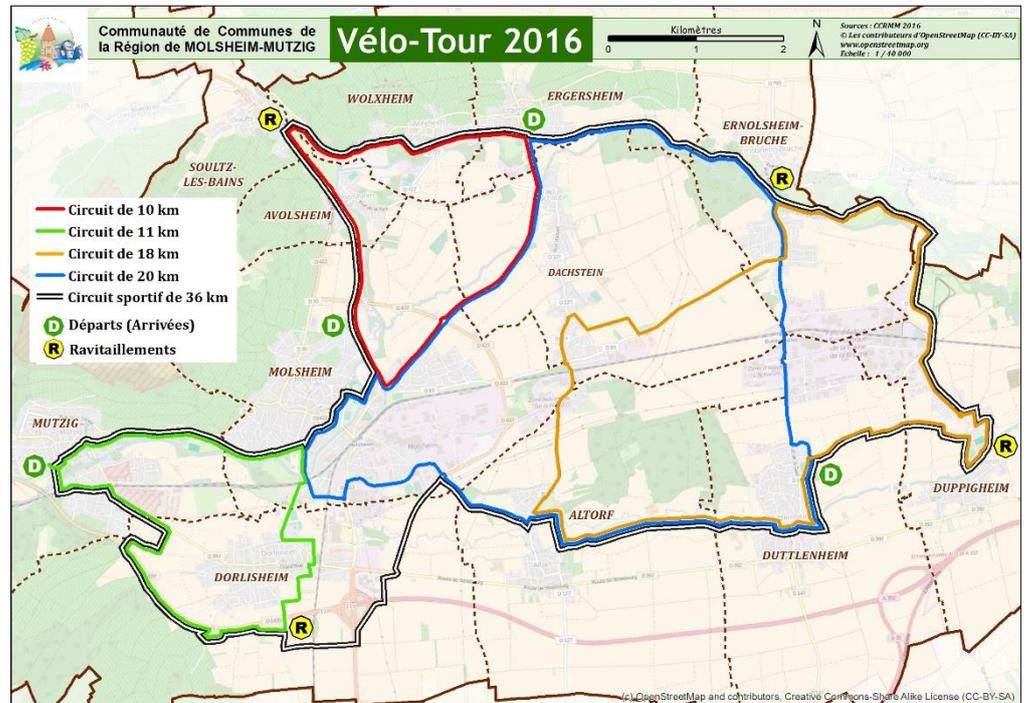
1 cadeau offert à tous les participants : une lumière de sécurité

Le règlement

- Les inscriptions sont gratuites et se font le jour même depuis les 4 points de départ de 8h30 à 11h00.
- Les lots et les collations seront distribués uniquement aux personnes inscrites au Vélo-Tour dans la limite des stocks disponibles.
- Les parcours sont ouverts à tous, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et de l'environnement.
- Attention : les passages protégés réservés aux piétons doivent être traversés à pied, vélo à la main.**
- L'Equipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir tout au long des parcours.



Plan des tracés :



Pour marquer la 14^{ème} édition du Vélo-Tour, **des animations** ont été organisées à certains points de départ et de ravitaillement :

→ MUTZIG :

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE
Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- **Devant la Gare : Point de contrôle et/ou de réparation des vélos** par STATION OUTDOOR (possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11)

→ MOLSHEIM :

- **Présentation de l'Association AMIRA** (Association de Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace) : mesure du souffle gratuite pour tous les participants au Vélo-Tour!
- **Animations par les associations « Artistes Urbains » et « Pingouin Prod »** : jeux pour enfants, animations musicales...
- **Exposition de vélos anciens** et originaux

→ ERGERSHEIM :

- **Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de Hautepierre (présence de Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012)

→ DUTTLENHEIM :

- **Démonstration de cycle-ball** par le Vélo-Club Espérance de DORLISHEIM

Pour la 8^{ème} fois, une **grande tombola gratuite** a été organisée ayant pour lots, un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil Communautaire du 6 octobre 2016 et la remise des prix le 17 novembre 2016 en présence du 44^{ème} RT de Mutzig, des associations participantes, du Club Passion Photos de Molsheim et des délégués communautaires.



Par délibération du 6 octobre 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de :

→ **600,00 €** pour la gestion de chaque point de départ, à savoir :

- à MUTZIG : Pétanque-Club
- à MOLSHEIM : Pingouin Prod
- à ERGERSHEIM : MJC Ergersheim
- à DUTTLENHEIM : La Concorde Duttlenheim - Section Basket Jeunes

→ **200,00 €** pour la gestion de chaque point de ravitaillement, à savoir :

- à DORLSHEIM : Association de Don du sang
- à SOULTZ-LES-BAINS : Association de Don du sang
- à ERNOLSHEIM-BRUCHE : Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs d'Ernolsheim-Bruche
- à DUPPIGHEIM : Club JUDO-JUJITSU

En 2016, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **21.986,15 € T.T.C.**

3.7.1.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire.



En 2016, la fréquentation, aux différentes épreuves proposées, a été la suivante :

MARATHON	SEMI-MARATHON	10 KM	COURSES ENFANTS	MARCHE DU COEUR	TOTAL
900 <i>(complet)</i>	1.700 <i>(complet)</i>	1.500 <i>(complet)</i>	825	500	5.425

L'édition 2016 est, à nouveau, une année de tous les records, **en termes d'inscription et de satisfaction des coureurs** (nombreux mails et commentaires élogieux sur la page Facebook du MVA).

La **12^{ème} édition** du Marathon du Vignoble d'Alsace fût exceptionnelle ! Tous les records d'inscription ont été battus sur les 3 courses adultes et sur les courses enfants en rassemblant plus de **5.425 participants** toutes épreuves confondues. Le Semi-Marathon affichait complet dès le 12 avril ! Et pour la **1^{ère}** fois depuis la création du Marathon du Vignoble d'Alsace en 2005, l'épreuve du Marathon était complet et ce, quelques jours avant la course ! Bravo à Clément GUNTZ et à Natascha BISCHOFF qui remportent le MARATHON respectivement en 02:48:35 et 03:18:21.

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble. En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent à mi-temps ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...), la gestion et le suivi des inscriptions et la communication globale de l'événement,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien.

La Communauté de Communes est, en outre, devenue le siège social de l'Association du Marathon du Vignoble d'Alsace.

3.7.2. La communication interne

3.7.2.1. Diffusion des comptes rendus

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (C.P.C-C), du Bureau, des Commissions Réunies, des Commissions du Tourisme et des Commissions « Eau et Assainissement » font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

3.7.2.2. Extranet

L'ensemble des comptes rendus, notes de synthèse, rapports d'activités et présentations diffusés lors des réunions sont accessibles sur l'extranet de la Communauté de Communes. Chaque délégué communautaire dispose d'un identifiant et mot de passe personnel. La connexion se fait via le site internet de la Communauté de Communes, bouton « extranet », situé en haut, à droite de la page d'accueil.



3.8. R.A.M. : RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Petit Nid



Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1^{er} septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

3.8.1. L'accueil des jeunes enfants sur le territoire

A. Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en 2016 :

➤ Agréées : 493 dont 451 en activité (91,5 %)

42 assistantes maternelles en cessation temporaire ou définitive d'activité (maladie, déménagement, retraite, accueillent uniquement leurs petits-enfants, reprise d'une autre activité professionnelle).

Bon à savoir :

L'agrément d'une assistante maternelle a une durée de validité de 5 ans : une assistante maternelle qui, au bout de 3 ans d'activité, décide de reprendre son ancienne activité professionnelle conservera néanmoins son agrément (valide encore 2 ans). Ceci explique qu'elle soit encore comptabilisée dans le nombre total d'assistantes maternelles agréées malgré son inactivité.



B. Répartition des assistantes maternelles agréées par commune en 2016 :

COMMUNE	Nombre total	En activité
ALTORF	11	10
AVOLSHEIM	11	10
DACHSTEIN	31	29
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	17	16
DORLSHEIM	33	28
DUPPIGHEIM	16	15
DUTTLENHEIM	30	26
ERGERSHEIM	26	25
ERNOLSHEIM-BRUCHE	24	22
GRESSWILLER	20	17
HEILIGENBERG	4	4
MOLSHEIM	83	72
MUTZIG	80	77

NIEDERHASLACH	22	21
OBERHASLACH	26	26
SOULTZ-LES-BAINS	16	13
STILL	30	27
WOLXHEIM	13	13
TOTAL	493	451

C. Capacité d'accueil sur le territoire : 1.800 places (pour les 451 assistantes maternelles en activité)

- 530 places pour des bébés
- 534 places pour des + de 18 mois
- 736 places pour des enfants scolarisés (maternels et/ou primaires)

D. Nombre d'établissement d'accueil collectif du jeune enfant en 2016 : 12 pour 224 places (7 structures collectives en 2015)

- **MOLSHEIM :**
 - Halte-garderie P'tit ours : **20** places
 - Crèche familiale : 15 assistantes maternelles pour **40** places
 - Micro-crèche privée : 3 soit **33** places
 - Crèche d'entreprise : **40** places réservées aux membres du personnel des entreprises ayant signé une convention avec la crèche d'entreprise.
- **DORLISHEIM :**
 - Micro-crèche privée : **11** places
- **MUTZIG :**
 - Multi-accueil : **36** places
 - Micro-crèche privée : 2 soit **22** places
- **ERGERSHEIM :**
 - Micro-crèche privée : **11** places
- **ALTORF :**
 - Micro-crèche privée : **11** places

3.8.2. Contacts en 2016

A. Téléphone, RDV ou visites

8.229 contacts (4.479 en 2015) - Hors animations et formations

- Dont contacts famille : **2.592** (2.135 en 2015)
- Dont contacts assistantes maternelles : **3.711** (2.040 en 2015)
- Dont contacts hors territoire : **57** (105 en 2015)
- Dont contacts partenaires : **1.868** (*pas comptabilisés en 2015*)
- Dont contacts garde à domicile : 1

L'essentiel des contacts a eu lieu :

- par téléphone : **1.250** (2.018 en 2015)
- par mail : **4.444** (1.711 en 2015)

- temps de permanence sur RDV ou visite : **655** (750 en 2015)
- courriers envoyés pour information : **1.986** (*pas comptabilisés en 2015*)

Nous notons pour l'année 2016 une **légère baisse des « contacts RDV »** et dans le même temps, nous constatons une **hausse des contacts par mails** : cet outil semble très prisé par les usagers.

Le nombre de contacts a augmenté par rapport à l'année 2015. Cependant, **nous relativiserons ces chiffres** :

- nous sommes plus vigilantes que les premières années et notons de plus en plus rigoureusement tous nos contacts,
- nous avons pris en compte cette année tous les contacts « partenaires » ce qui n'était pas le cas en 2015,
- l'organisation de la conférence avec Jean EPSTEIN (473 participants) à générer des contacts supplémentaires en 2016 (inscriptions, partenariat...).

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, nous proposons aux usagers des rendez-vous lors des créneaux horaires proposés ou en dehors de ces temps en nous adaptant à leurs besoins. Cette **souplesse d'accueil** est généralement appréciée par un bon nombre d'usagers.

→ Motifs des parents :

- 1) Information d'ordre contractuel (établissement, rupture de contrat...) : **1.715** (1.240 en 2015)
- 2) Information liée à la recherche d'un mode de garde : **877** (895 en 2015)

Solliciter le relais pour des questions relatives au contrat de travail demeure le 1^{er} motif de contact des parents. **721 familles différentes** ont contacté le RAM en 2016 (765 en 2015).

En moyenne, **les familles nous contactent 2 à 3 fois par an** (établissement de contrat, avenant, rupture, congés payés). Les parents ou futurs parents en recherche de mode de garde sur le territoire sont plus nombreux.

→ Motifs pour les professionnelles :

- 1) Information sur le statut, droit du travail, contrat : **1.057** (1.022 en 2015)
- 2) Information relative sur la vie du RAM : **1.867** dont 1.530 mails ou courrier d'info (*428 en 2015 : les mails/courriers n'avaient pas été comptabilisés*)
- 3) Information relative à leurs disponibilités : **440** (329 en 2015)
- 4) Information relative à l'exercice du métier et soutien professionnel : **347** (261 en 2015).

Les parents/employeurs nous sollicitent davantage que les assistantes maternelles pour les démarches de contractualisation. Etant responsables du contrat (législation), nous les invitons à prendre les démarches en main. Parallèlement, nous renseignons les assistantes maternelles sur leurs droits et leurs obligations **(1)**.

Les assistantes maternelles participent plus activement encore aux actions de formations proposées par le relais et nous sollicitent régulièrement pour des inscriptions (temps d'éveil, planning d'animation, contenu des formations proposées) **(2)**.

La plupart d'entre elles nous tiennent informées de leurs disponibilités (elles ne sont pas dans l'obligation de le faire) **(3)**.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui délivre les agréments, a mis en place des réunions d'informations sur le métier d'assistantes maternelles : nous invitons les personnes souhaitant des renseignements sur la demande d'agrément à y participer (présence d'une puéricultrice, formatrice et d'une responsable de RAM). **Les questions portant sur l'agrément (renouvellement, dérogation...) sont moins nombreuses** : le renvoi systématique vers l'autorité compétente (Conseil Départemental et la puéricultrice) commence à porter ses fruits. **Le RAM est un lieu d'échanges et de professionnalisation (4)**.

B. Professionnalisation des assistantes maternelles :

Actions de formations proposées en 2016 pour les assistantes maternelles :

- Analyse pratique professionnelle : 2 groupes soit **26** participantes
- Atelier de C.N.V (*communication non violente*) : **32** assistantes maternelles
- Ateliers FABER et MAZLISH (pédagogie) : **12** assistantes maternelles
- Formation DIF (Droit Individuel à la Formation) :
 - gérer les situations difficiles de l'enfant (2 samedis) : **8** assistantes maternelles
 - communication gestuelle associée à la parole (3 samedis) : **13** assistantes maternelles
 - prendre soin de soi pour prendre soin des autres (2 samedis) : **9** assistantes maternelles
- Conférences :
 - l'estime de soi chez le jeune enfant : **33** assistantes maternelles
 - conférence sur la coéducation : **39** assistantes maternelles (373 autres professionnelles de la petite enfance)

soit **79 assistantes maternelles** différentes ayant participé à ces temps de formation en 2016 (*71 en 2015*).

C. Temps d'éveil organisés par le RAM :

- **174 animations de 2h** (*139 en 2015*)
- **99 assistantes maternelles** (*91 en 2015*)
- **38 parents** (*44 en 2015*)
- **214 enfants** âgés de 3 mois à 3 ans (*188 en 2015*)



D. Soutien à la parentalité :

- **44 parents** ont pu bénéficier des temps d'éveil avec leurs enfants (en contrat avec des assistantes maternelles du territoire)
- **63 parents** ont participé aux conférences sur la parentalité
- **24 parents** ont pu bénéficier d'une formation de 21h à la pédagogie FABER et MAZLISH
- **21 parents** ont participé aux ateliers parents/enfants (1x/mois ; 10 séances dans l'année).

Synthèse de la fréquentation du RAM par communes :

Commune	Assmats agréées	Assmats en activité	Assmats aux temps d'éveil	Assmats en formation	Familles ayant sollicitées le RAM
ALTORF	11	10	3	5	31
AVOLSHEIM	11	10	1	1	11
DACHSTEIN	31	29	5	4	36
DINSHEIM	17	16	6	1	29
DORLSHEIM	33	28	10	8	62
DUPPIGHEIM	16	15	4	3	38
DUTTLENHEIM	30	26	4	4	47
ERGERSHEIM	26	25	5	5	26
ERNOLSHEIM	24	22	5	4	41
GRESSWILLER	20	17	4	4	45
HEILIGENBERG	4	4	0	1	17
MOLSHEIM	83	72	19	20	127
MUTZIG	80	77	8	9	107
NIEDERHASLACH	22	21	0	0	22
OBERHASLACH	26	26	6	2	35
SOULTZ-LES-BAINS	16	13	0	0	17
STILL	30	27	7	6	22
WOLXHEIM	13	13	3	2	8
TOTAL	493	451	90	79	721

E. Action de communication pour faire connaître les services que propose le R.A.M :

➤ **En direction des partenaires :**

- Courriers et flyers d'informations au Conseil Départemental
- Courriers et flyers d'informations aux mairies de la Communauté de Communes
- Courriers et flyers d'informations aux structures d'accueil collectives, écoles maternelles de la Communauté de Communes
- Courriers d'informations aux responsables des relais assistants maternels du secteur sud du Bas-Rhin

➤ **En direction des parents :**

- Mails et courriers d'informations sur les différentes actions menées par le relais assistants maternels
- Site internet du R.A.M.

3.9. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes est équipée d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal mis en place en 2006 et totalement renouvelé en 2012. Cet outil permet aux services

de la Communauté de Communes ainsi qu'à ses Communes membres de disposer d'un outil moderne de gestion de l'urbanisme (cadastre, POS/PLU) et des infrastructures et réseaux.



En 2016, la Communauté de Communes est équipée de logiciels de la gamme ArcGIS en version 10.2.1. Ces logiciels bureautiques permettent au service SIG de la Communauté de Communes d'administrer les données géographiques et de les représenter cartographiquement.

Le logiciel ArcGIS Server est également en version 10.2.1, il permet à la Communauté de Communes et à son service SIG de publier sur internet des cartographies et données dans des applications cartographie web. Cet outil permet à la Communauté de Communes d'administrer en interne l'application SIGRMM mise à disposition des Communes en extranet.

Cette application SIGRMM est développée à partir de la technologie arcOpole (Esri France) et a été mise en place en 2012, elle est en 2016 en version 3.3. Grâce à elle, des applications de cartographie interactive sont consultables par les différents utilisateurs de la CCRMM et des Communes membres (plus de 100 utilisateurs), en se connectant via des identifiant et mot de passe. Les informations consultables sont de thématiques diverses (cadastre, documents d'urbanisme, zones inondables, pistes cyclables, monuments historiques, photo aérienne), pour chaque donnée, il est possible de les sélectionner et de les interroger pour obtenir diverses informations attributaires.

En 2016, le service SIG de la Communauté de Communes a accueilli Mlle Aurore SINDT en stage pour une durée de 6 mois. Étudiante en Licence professionnelle dans le domaine des SIG, elle avait pour mission d'enrichir et de partager les bases de données de la Communauté de Communes, notamment en matière d'urbanisme. Ainsi toutes les données urbanistiques ont été mises à jour pour les 18 Communes de notre territoire :

- Documents d'urbanisme (POS/PLU) et plans de zonage associés,
- Prescriptions urbanistiques (emplacements réservés, espaces boisés classés, retrait, DPU, etc.) et AOC,
- Servitudes d'utilité publique (SUP).

Ces données ont également été standardisées selon la norme du CNIG (Conseil National de l'Information Géographique), les rendant ainsi compatible avec un téléversement sur la plateforme en ligne du Géoportail de l'Urbanisme (qui sera obligatoire à compter de 2020).

Ces données ont également été partagées sur l'application SIGRMM, l'enrichissant ainsi de nouvelles données et de nouvelles fonctionnalités pour permettre aux utilisateurs en Mairie ou à la Communauté de Communes de mieux appréhender les contraintes et règlementations urbanistiques en vigueur sur notre territoire.

Schéma de fonctionnement de l'application arcOpole :

Application hébergée en interne sur serveur SIG, dans une DMZ

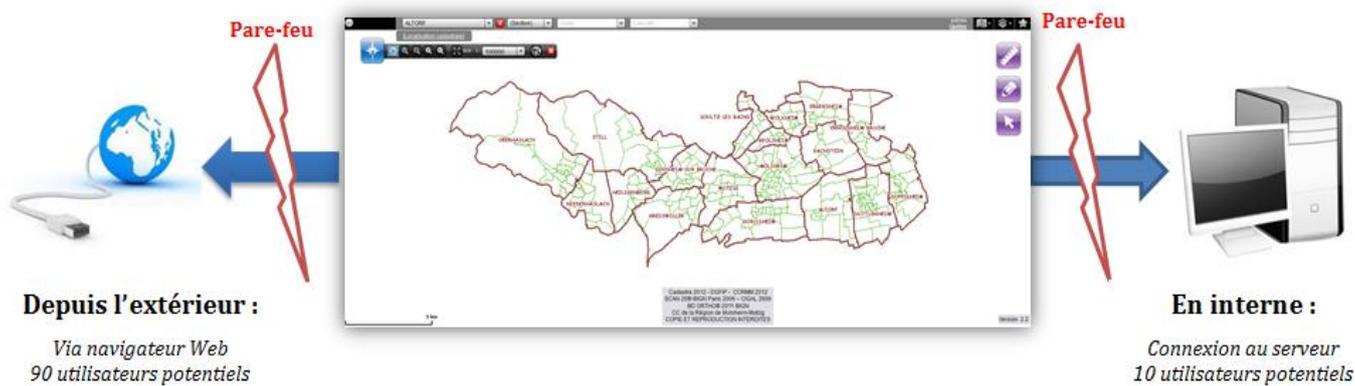
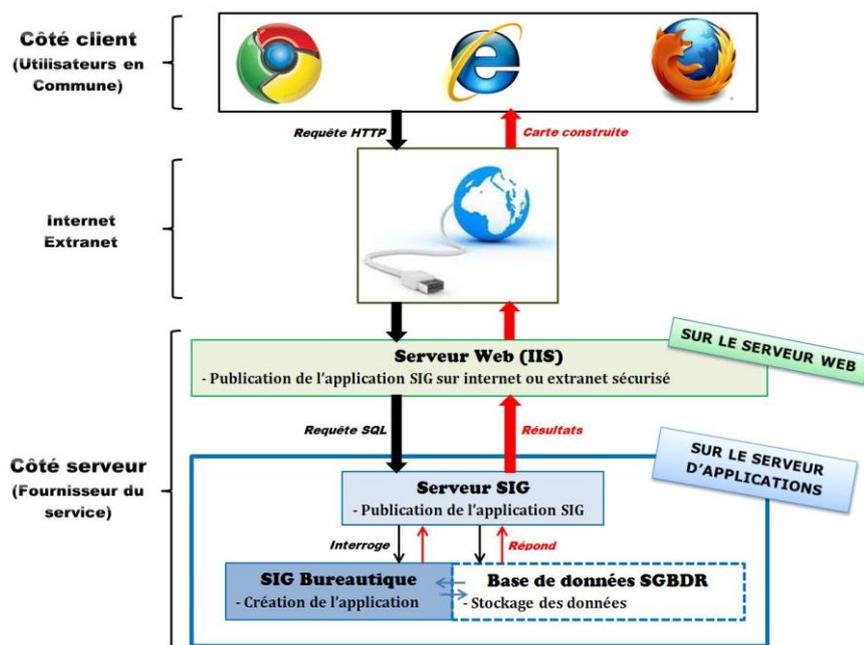


Schéma de l'architecture du Système d'Information Géographique intercommunal :



3.10. TRANSPORT A LA DEMANDE : AUTO COM'

Le service public de transport à la demande fonctionne, par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, depuis le 16 mai 2011.



Les **zones géographiques** desservies par ce service comprennent :

- les 18 Communes membres de la Communauté de Communes, à savoir : ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM, STILL (depuis le 1er Mai 2012), les Communes d'HEILIGENBERG, OBERHASLACH et NIEDERHASLACH (depuis le 1er Janvier 2014),
- la Commune de ROSHEIM (depuis le 1er Janvier 2013),
- pour les Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG : uniquement les courses en partance de ces 3 Communes vers la C.C.R.M.M. (depuis le 1er Septembre 2015).

La **tarification des courses** est la suivante :

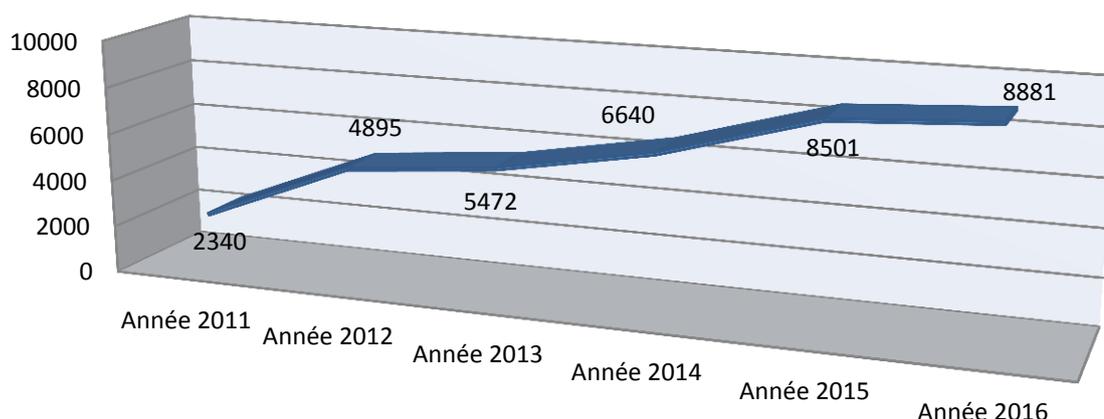
- 3,50 € pour les courses internes à la C.C.R.M.M. (30,00 € les 10 tickets),
- 4,50 € pour les courses vers la Commune de ROSHEIM et les courses depuis BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG (40 € les 10 tickets).

Ce service, accessible aux personnes à mobilité réduite, sans supplément de prix, fonctionne **tous les jours selon les horaires** suivants :

- les jours ouvrables (lundi au samedi, hors jours fériés),
- des lundis aux vendredis : de 8h00 à 20h00,
- les samedis de 8h00 à 17h00.



Evolution du nombre de courses



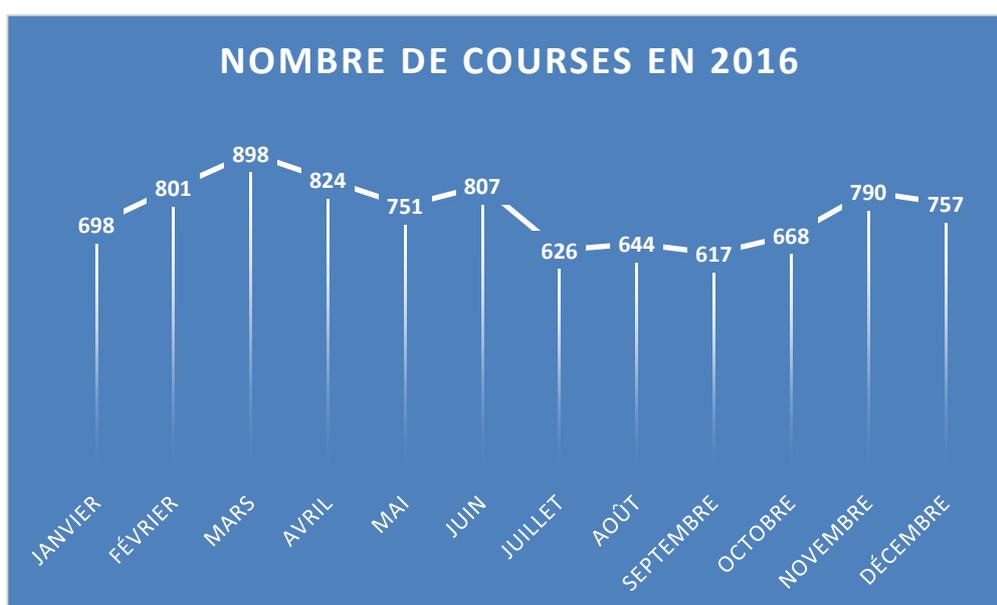
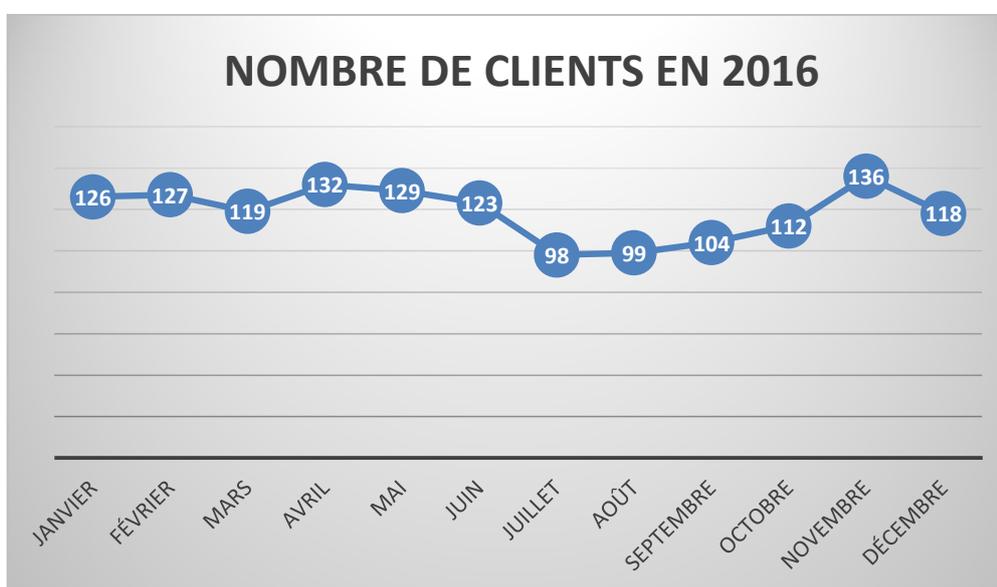
	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
■ Courses	2340	4895	5472	6640	8501	8881

➤ **Fréquentation et coût du service en 2016 :**

TABLEAU RECAPITULATIF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

S	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Nombre de courses	698	801	898	824	751	807
Nombre de clients	126	127	119	132	129	123
Coût	5 311,35 €	6 276,60 €	7 085,10 €	6 475,15 €	5 798,65 €	6 513,10 €
u	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de courses	626	644	617	668	790	757
Nombre de clients	98	99	104	112	136	118
Coût	5 648,50 €	5 240,95 €	5 019,30 €	5 757,95 €	6 273,85 €	6 326,10 €

t
 al de **8.881 courses** pour un coût de **71.726,60 €** sur l'année 2016.
 (**8.501 courses** pour un coût de **67.419 €** en 2015)



Le service a été utilisé, en 2016, par **216 personnes différentes**, majoritairement des personnes âgées.

3.11. BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE

Par délibération du 8 octobre 2015, la Communauté de Communes a décidé de prendre une **nouvelle compétence en matière de création et de gestion d'une banque de matériel**. L'idée consiste à mettre du matériel à disposition d'une part de ses Communes membres pour leur faciliter leurs tâches récurrentes, et d'autre part, des associations de son territoire pour les soutenir et les aider dans l'organisation de leurs manifestations.

Les locaux, pour stocker le matériel en question et d'une surface d'environ 670 m² sont implantés à l'arrière du siège de la Communauté de Communes. Les travaux de construction ont débuté fin 2016. Le service devrait être opérationnel au cours du dernier trimestre 2017.



Une enveloppe financière annuelle comprise entre 50.000 et 100.000 € sera consacrée à l'équipement de cette banque de matériel.

3.12. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM & MUTZIG

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle compétence obligatoire intitulée « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* ».

La refonte statutaire adoptée par le Conseil Communautaire, par délibération N° 16-43 du 30 juin 2016, a, d'ores et déjà, pris en compte ces dispositions législatives.

La Commission Réunie, en sa séance du 1^{er} décembre 2016, a pris le parti de reprendre, en tout point et dans un premier temps du moins, le fonctionnement antérieur des 2 aires d'accueil des gens du voyage tant de MOLSHEIM que de MUTZIG.

➤ Aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM

Fixation des tarifs et droits d'entrées

Les tarifs et droits d'entrées actuels de l'aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM sont les suivants :

⇒ forfait journalier (emplacement)	:	3,00 €
⇒ Tarif journalier (fluides)	:	
↪ Eau	:	2,80 €/m ³
↪ Electricité	:	0,17 €/kwh.

La Commission Réunie, en sa séance du 1^{er} décembre 2016, propose de les maintenir.

➤ Aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG

Fixation du tarif de location des emplacements

Le tarif actuel de location d'un emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG est fixé mensuellement à 150 €, décomposé comme suit :

⇒ Part droits de place	:	37,50 €
⇒ Part fluides	:	112,50 €

comprenant l'abonnement, l'électricité, l'eau potable et l'assainissement.

La Commission Réunie, en sa séance du 1^{er} décembre 2016, propose de les maintenir.



3.13. MUTUALISATION

➤ Marché de fourniture d'électricité passé en groupement de commandes

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 07/12/2010 a prévu la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA au 31/12/2015.

La souscription à une offre de marché et le lancement d'une consultation avant cette échéance s'avérait donc obligatoire.

Il a dès lors été estimé judicieux de mutualiser au sein de la Communauté de Communes la consultation en ce sens. L'objectif principal étant d'éviter à l'ensemble des communes membres de mener des démarches à ce titre, dans un domaine particulièrement pointu.

Par délibération n°15-44 du 09/07/2015, le Conseil Communautaire a dès lors délibéré sur la constitution d'un groupement de commandes, composé des 18 communes membres, de la CC, du SIVOM, du SIVU Collège Mutzig, du SIVU espace culturel et sportif de GRESSWILLER DINSHEIM-SUR-BRUCHE, du CCAS de MOLSHEIM et du CCAS de MUTZIG.

La procédure retenue a été celle de l'accord-cadre avec marchés subséquents, procédure qui répond le mieux aux achats d'énergie, par sa rapidité et sa flexibilité d'achat.

L'accord-cadre a été publié en septembre 2015. Deux candidats ont répondu à l'accord-cadre et ont été titularisés : *Electricité de Strasbourg* et *ENERGEM*.

Un premier marché subséquent a été lancé, et attribué à *Electricité de Strasbourg* le 16/11/15, pour une période de 2 ans, du 01/12/15 au 01/01/18. Un second marché subséquent a été lancé, et attribué à *Electricité de Strasbourg* le 05/07/2016, pour une période de 2 ans, du 01/01/18 au 01/01/20.

3.14. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.14.1 Le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2016, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **620.139,19 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.14.2 L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes pour le suivi des rejets des industriels et les primes d'épuration de nos stations d'épuration de Molsheim et Ernolsheim-Bruche.

C'est ainsi qu'en 2016, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **159.906,05 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.14.3 Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.14.4 La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier important pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2016, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **163.075,15 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.14.5 Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2016, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **951,08 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.14.6 La Préfecture du Bas-Rhin

La Préfecture du Bas-Rhin est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), pour la création de nouveaux locaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles et de la Réhabilitation de la Piscine de Plein Air de Molsheim.

C'est ainsi qu'en 2016, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **120.876,00 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.14.7 L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME

L'ADEME est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre de la construction d'une nouvelle Piscine à DACHSTEIN au titre de la promotion des Energie renouvelable et de la réalisation d'une chaufferie bois granulés.

C'est ainsi qu'en 2016, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **55.642,51 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**